

Budget voté 2002

Affaires étrangères

Note explicative

Le budget voté de 2002 est le premier budget exprimé en euros.

- 1) Le budget voté est présenté par chapitre, le plus souvent décrit en quatre ou cinq parties :
 - les chapitres de dépenses ordinaires comportent en principe une présentation des crédits de la loi de finances, par article, puis une présentation détaillée des crédits par paragraphe, une partie d'analyse des crédits et des éléments d'information sur l'exécution. Des annexes peuvent être ajoutées ;
 - les chapitres de dépenses en capital comportent une répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année, une prévision de répartition des AP nouvelles, puis une description des dispositifs et textes de référence, le calcul des crédits de paiement restant à ouvrir, les transferts et répartitions non soldés et des éléments d'information sur l'exécution.
- 2) Les sommes figurant dans le présent fascicule sont exprimées en euros, sauf indication contraire.
- 3) La valeur du point d'indice majoré prise en compte pour le calcul des crédits de rémunération est de 52,0638 €
- 4) Dans le développement des chapitres de personnel, la dépense annuelle théorique n'est mentionnée que lorsqu'elle est d'un montant différent de celui des crédits. Les tableaux d'emplois et d'indemnités apparaissent dans la troisième partie "Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique" de chaque chapitre. Par dépense annuelle théorique, on entend, pour les rémunérations principales, le produit de l'indice majoré moyen par l'effectif et la valeur du point, et, pour les chapitres indemnitaires, le produit du taux moyen par l'effectif.
- 5) Le budget voté ne retrace pas l'ensemble des paragraphes de la nomenclature d'exécution.
- 6) En ce qui concerne le tableau des éléments d'information sur les crédits disponibles des chapitres de dépenses de capital, le montant des AP disponibles et celui des CP disponibles n'ont pas lieu d'être rapprochés, bien qu'ils figurent sur une même ligne. On entend en effet par AP disponibles celles qui n'ont été ni affectées ni déléguées et par CP disponibles ceux qui n'ont pas fait l'objet de paiement ; les CP disponibles sont destinés à couvrir l'ensemble des AP, qu'elles aient ou non été déléguées, affectées ou engagées, et non les seules AP disponibles.

Table des matières

I. Récapitulations des crédits	5
Crédits par titre et partie.....	7
Crédits et effectifs par agrégat et titre	9
Crédits par chapitre et article	11
II. Analyse des crédits	17
Dépenses ordinaires	19
Dépenses en capital	147
III. Documents annexes	173
Crédits ouverts à titre non reconductible	175
Récapitulation générale des emplois budgétaires	177
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires	179
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps.....	185
Présentation des dépenses, par agrégat et titre	191
Présentation économique des dépenses.....	193
Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans	197
Récapitulation des prévisions de fonds de concours.....	203
Autres documents.....	207

I. Récapitulations des crédits

Crédits par titre et partie

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses ordinaires		3.101.773.379
Titre III - Moyens des services		1.497.002.103
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité		625.468.160
2ème partie - Personnel en retraite. Pensions et allocations		71.600.000
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales		38.021.075
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services		24.811.630
6ème partie - Subventions de fonctionnement		337.110.343
7ème partie - Dépenses diverses		399.990.895
Titre IV - Interventions publiques		1.604.771.276
1ère partie - Interventions politiques et administratives		21.189.853
2ème partie - Action internationale		1.559.701.075
6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité		23.880.348
Dépenses en capital	3.729.189.000	527.857.000
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat	67.840.000	54.120.000
7ème partie - Equipements administratif et divers	67.840.000	54.120.000
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat	3.661.349.000	473.737.000
8ème partie - Investissements hors de la métropole	3.661.349.000	473.737.000
Total général	3.729.189.000	3.629.630.379

Crédits et effectifs par agrégat et titre

Agrégats	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital		Total pour 2002	Effectifs pour 2002
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
11 Personnel, moyens et équipement des services	1.094.470.926		54.120.000		1.148.590.926	9.466
12 Education et solidarité	314.242.991	23.880.348			338.123.339	
21 Coopération et interventions internationales	88.288.186	1.580.890.928		473.737.000	2.142.916.114	
Total général	1.497.002.103	1.604.771.276	54.120.000	473.737.000	3.629.630.379	9.466

Crédits par chapitre et article

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Dépenses ordinaires				
Titre III - Moyens des services				
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité				
31-12			Indemnités et allocations diverses	39.939.260
	11	11	Administration centrale	34.162.085
	21	11	Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	4.676.542
	31	11	Services et établissements culturels et de coopération	1.100.633
31-90			Rémunérations des personnels	582.778.181
	01	11	Ministre et ministres délégués	323.830
	11	11	Administration centrale	87.244.250
	21	11	Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	365.940.153
	31	11	Services et établissements culturels et de coopération	129.269.948
31-98			Autres rémunérations d'administration centrale	2.750.719
	11	11	Autres rémunérations d'administration centrale	2.750.719
2ème partie - Personnel en retraite. Pensions et allocations				
32-97			Participation aux charges de pensions	71.600.000
	10	11	Pensions civiles	71.600.000
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales				
33-90			Cotisations sociales. Part de l'Etat	27.495.380
	11	11	Administration centrale	16.618.543
	21	11	Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	8.424.828
	31	11	Services et établissements culturels et de coopération	2.452.009
33-91			Prestations sociales versées par l'Etat	4.856.604
	11	11	Administration centrale	4.352.192
	21	11	Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	414.625
	31	11	Services et établissements culturels et de coopération	89.787
33-92			Autres dépenses d'action sociale	5.669.091
	10	11	Services médico-sociaux	182.939
	20	11	Etudiants infirmes	28.377
	30	11	Aide aux mères	42.838
	40	11	Séjours d'enfants	70.889
	50	11	Oeuvres d'action sociale	2.113.760
	60	11	Cantines	966.419
	70	11	Secours	434.480
	90	11	Sociétés mutualistes	1.829.389

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services				
34-03			Frais de réceptions et de voyages exceptionnels	18.751.229
	01	11	Conférences internationales et voyages officiels	18.751.229
34-04			Frais de réceptions courantes et de déplacements ministériels	6.060.401
	01	11	Réceptions courantes	2.811.327
	02	11	Frais de déplacements ministériels	3.249.074
6ème partie - Subventions de fonctionnement				
36-30			Subventions aux établissements publics	337.110.343
	10	12	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	313.633.195
	20	12	Office universitaire et culturel français pour l'Algérie	609.796
	30	11	Office français de protection des réfugiés et apatrides	22.867.352
7ème partie - Dépenses diverses				
37-90			Moyens généraux des services	310.856.617
	11	11	Administration centrale	69.208.128
	21	11	Services à l'étranger. Frais de fonctionnement et de déplacement	41.246.798
	23	11	Services à l'étranger. Rémunérations des personnels de droit local	78.513.913
	31	11	Services à l'étranger. Crédits délégués, dépenses regroupées des services	38.159.634
	32	11	Services à l'étranger. Crédits délégués pour frais de déplacement	2.724.357
	34	11	Services à l'étranger. Crédits délégués pour frais de représentation	14.660.594
	41	11	Services à l'étranger. Crédits déconcentrés, dépenses regroupées des services	58.259.231
	42	11	Services à l'étranger. Crédits déconcentrés pour frais de déplacement	4.091.800
	43	11	Services à l'étranger. Crédits déconcentrés pour dépenses d'informatique et de télématique	762.245
	61	11	Service central d'état-civil	1.749.383
	71	21	Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel	68.602
	81	11	Secrétariat du conseil de défense franco-allemand	32.609
	82	11	Haut conseil de la francophonie	115.067
	84	11	Maison des Français de l'étranger	322.121
	85	11	Mission de l'adoption internationale	45.735
	87	11	Commission coopération développement	19.818
	88	11	Haut conseil de la coopération internationale	876.582
37-91			Réparations civiles et frais de justice	914.694
	10	11	Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	914.694
37-93			Indemnités des représentants français au Parlement européen	8.491.105
	10	21	Indemnités des représentants français au Parlement européen	8.491.105

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
37-95			Etablissements culturels, de coopération et de recherche à l'étranger	79.728.479
	31	21	Etablissements culturels	72.715.824
	40	21	Instituts de recherche	7.012.655
Titre IV - Interventions publiques				
1ère partie - Interventions politiques et administratives				
41-43			Concours financiers	21.189.853
	10	21	Aide budgétaire: opérations exceptionnelles	7.469.441
	20	21	Bonification des prêts d'ajustement structurel	6.860.206
	30	21	Dons en faveur de l'ajustement structurel	6.860.206
2ème partie - Action internationale				
42-13			Appui à des initiatives privées ou décentralisées	34.250.678
	10	21	Coopération avec les Organisations de Solidarité Internationale (OSI)	7.552.671
	20	21	Associations de volontaires	19.629.335
	30	21	Coopération décentralisée. Crédits déconcentrés	5.307.581
	40	21	Coopération décentralisée. Crédits non déconcentrés	1.761.091
42-14			Subventions aux opérateurs de l'action audiovisuelle	168.212.246
	10	21	Opérateurs audiovisuels	168.212.246
42-15			Coopération internationale et développement	513.287.446
	11	21	Transfert de savoir-faire: expertise de longue durée	189.134.022
	12	21	Transfert de savoir-faire: missions d'experts de courte durée	15.184.041
	20	21	Bourses, échanges et formation	114.490.036
	30	21	Appui aux organismes concourant aux actions de coopération	138.372.072
	51	21	Appui local aux projets de coopération. Crédits délégués	17.686.960
	52	21	Appui local aux projets de coopération. Crédits déconcentrés	31.229.197
	70	21	Fonds de coopération pour le Pacifique-sud	1.647.212
	80	21	Actions menées par le service des affaires francophones	580.166
	90	21	Recherche et échanges scientifiques et technologiques	4.963.740
42-26			Transport et dépenses diverses au titre de l'aide alimentaire	14.787.504
	10	21	Aide alimentaire: transport et dépenses diverses	14.787.504
42-29			Coopération militaire et de défense	103.512.984
	10	21	Coopération technique. Aide en personnel	57.853.370
	20	21	Formation des stagiaires étrangers	22.103.635
	40	21	Appui aux projets de coopération : matériels, services et entretien d'infrastructures	22.031.497
	50	21	Appui aux coopérants militaires	1.219.584
	60	21	Coopération militaire et de défense avec les organisations régionales	304.898

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
42-31			Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires)	613.339.253
	10	21	O.N.U. et institutions spécialisées des Nations-Unies	320.856.244
	20	21	Organisations internationales (sauf Union Européenne et organisations à caractère scientifique et technique)	76.481.707
	33	21	Institut du monde arabe	9.146.941
	34	21	Droit de dépaissance sur les deux versants de la frontière des Pyrénées	64.181
	52	21	Organisations à vocation scientifique. Recherche	140.795.000
	54	21	Autres organisations	65.995.180
42-32			Participation de la France à des dépenses internationales (contributions volontaires)	85.874.480
	10	21	Organismes relevant des Nations-Unies	48.862.272
	20	21	Autres organismes internationaux	333.025
	40	21	Francophonie (FMU)	36.679.183
42-37			Autres interventions de politique internationale	26.436.484
	10	21	Aides, secours et subventions à divers organismes	2.207.128
	20	21	Interventions du Centre d'analyses et de prévision	655.531
	40	21	Interventions du ministre des affaires européennes	3.712.244
	51	21	Fonds d'urgence humanitaire	9.266.825
	52	21	Opérations exceptionnelles. Aides aux sorties de crise	7.622.000
	60	21	Interventions en matière de presse	365.878
	90	21	Subvention d'exploitation pour la desserte aérienne de Strasbourg et actions de promotion	2.606.878
			6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité	
46-91			Frais de rapatriement	646.483
	10	12	Rapatriement	646.483
46-94			Assistance aux Français à l'étranger et aux réfugiés étrangers en France	23.233.865
	11	12	Assistance à l'étranger	17.365.534
	12	12	Organismes d'aide et d'assistance aux Français à l'étranger	238.583
	14	12	Sécurité des Français à l'étranger	930.256
	15	12	Cimetières français à l'étranger. Entretien	290.795
	16	12	Contribution à la couverture santé des personnes à faible revenu dans le cadre de la caisse des Français de l'étranger	152.449
	20	12	Conseil supérieur des Français de l'étranger	1.478.755
	31	12	Emploi et formation professionnelle des Français à l'étranger	1.965.357
	33	12	Adoption internationale	302.002
	52	12	Assistance aux réfugiés étrangers	510.134

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses en capital					
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat					
7ème partie - Equipements administratif et divers					
57-10			Equipements administratif et divers	67.840.000	54.120.000
	11	11	Administration centrale	6.860.000	4.573.000
	21	11	Services à l'étranger. Services diplomatiques, consulaires, culturels et de coopération	34.303.000	27.442.000
	25	11	Logements à l'étranger	"	"
	31	11	Etablissements d'enseignement	19.818.000	15.845.000
	32	11	Instituts et centres culturels	3.048.000	2.449.000
	61	11	Chiffre et communication	3.811.000	3.811.000
	85	11	Centre européen de recherche nucléaire (C.E.R.N.)	"	"
	86	11	Restauration et aménagement d'ambassades étrangères à Paris	"	"
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat					
8ème partie - Investissements hors de la métropole					
68-02			Participation de la France au Fonds européen de développement	3.353.400.000	218.460.000
	10	21	Participation de la France au Fonds européen de développement	3.353.400.000	218.460.000
68-80			Action extérieure et aide au développement. Subventions d'investissement	5.337.000	5.871.000
	10	21	Aide à des projets de coopération	763.000	1.068.000
	30	21	Aide aux Etats étrangers pour l'entretien des logements des assistants techniques	"	"
	40	21	Etablissements culturels et de coopération	3.354.000	3.583.000
	60	21	Aide à des projets de coopération militaire	1.220.000	1.220.000
68-91			Fonds de solidarité prioritaire	150.163.000	112.202.000
	10	21	Fonds de solidarité prioritaire. Dons destinés à financer des projets de développement institutionnel, social, culturel et de recherche	150.163.000	112.202.000
	20	21	Opérations exceptionnelles	"	"
	60	21	Coopération et développement. Recherche	"	"
68-93			Dons destinés à financer des projets mis en oeuvre par l'Agence française de développement	152.449.000	137.204.000
	10	21	Dons destinés à financer des projets de développement économique et social	152.449.000	137.204.000

II. Analyse des crédits

Dépenses ordinaires

Chapitre 31-12 : Indemnités et allocations diverses

Articles	Crédits
11 Administration centrale	34.162.085
21 Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	4.676.542
31 Services et établissements culturels et de coopération	1.100.633
Total pour le chapitre	39.939.260

Chapitre 31-12

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 11 - Administration centrale	34.162.085
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	36.181.906
		<i>Ajustements :</i>	-2.019.821
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	-2.019.821
64212	§11	Indemnités pour sujétions particulières des personnels des cabinets ministériels Décret n° 2001-1148 du 5 décembre 2001	1.285.000
642132	§12	Frais de représentation des agents diplomatiques et consulaires en fonction à l'administration centrale	200.000
	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§21	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 et arrêté du 31 janvier 2002	1.460.000
642232	§22	Indemnités pour travaux supplémentaires des conducteurs d'automobile <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décrets n°72-176 du 6 mars 1972 et n° 73-500 du 25 mai 1973, arrêté du 31 décembre 1999	164.000
			167.960
			-3.960
			167.960
642231	§24	Indemnités forfaitaires du personnel supérieur titulaire <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour ; arrêté du 31 janvier 2002	4.745.000
			6.313.060
			-1.568.060
			6.313.060
642231	§25	Indemnités forfaitaires du personnel supérieur non titulaire <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	1.937.000
			2.528.565
			-591.565
			2.528.565
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
64237	§32	Rémunération des astreintes et interventions Arrêté du 31 janvier 2002	200.000
642312	§33	Indemnités pour responsabilité pécuniaire Décret n° 76-206 du 24 février 1976 et arrêté du 20 février 1996	2.750
642331	§35	Indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants Décret n°67-624 du 23 juillet 1967 modifié par le décret n°76-206 du 24 février 1976 et arrêté du 30 août 2001	80.000
642388	§36	Indemnité de déplacement	2.780
64248	§40	Rendement. Productivité ou services rendus Décret n°50-196 du 6 février 1950 Décret n° 70-426 du 20 mai 1970 et arrêté du 12 avril 1983	16.571.085

Chapitre 31-12

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits	
	§50	Qualification ou technicité	
642522	§51	Indemnités de langues étrangères Décret n°70-426 du 20 mai 1970 et arrêté du 12 avril 1983	4.470
642528	§52	Indemnités de fonctions des interprètes officiels <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décrets n°52-716 du 21 juin 1952 et n°70-425 du 20 mai 1970.	50.000 55.025 -5.025 55.025
642523	§54	Indemnités accordées aux personnels affectés au traitement de l'information <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n°89-558 du 11 août 1989 Décret n° 72-1012 du 7 novembre 1972	594.000 407.529 186.471 407.529
64258	§55	Indemnités scientifiques des personnels de la conservation du patrimoine <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Arrêté du 14 juin 1994	80.000 117.682 -37.682 117.682
642523	§56	Indemnités horaires spéciales en faveur des fonctionnaires affectés dans les centres de traitement automatisé de l'information Décret n°72-1012 du 7 novembre 1972 et arrêté du 31 décembre 1999	6.000
64389	§61	Primes et indemnités versées aux personnels militaires Décret n°59-1193 du 13 octobre 1959 modifié et arrêté du 4 juin 1999 Décret n° 70-426 du 20 mai 1970 et arrêté du 12 avril 1983	700.000
642888	§72	Indemnités diverses	40.000
64414	§73	Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	310.000
64268	§74	Indemnités d'enseignement, de jury ou de recherche Décret n°56-585 du 12 janvier 1956 modifié par les décrets n°68-912 du 15 octobre 1968 et n°93-171 du 2 février 1993	1.300.000
64285	§86	Indemnité d'administration et de technicité Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour ; arrêté du 31 janvier 2002	3.780.000
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n° 97-215 du 10 mars 1997 modifié)	500.000
64486	§90	Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité Ordonnance n°82-297 du 31 mars 1982	150.000

Chapitre 31-12

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 21 - Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires		4.676.542
642132	§10 Frais de représentation	457.347
	§30 Indemnités pour sujétions spéciales	
642388	§31 Droits supplémentaires de vacation appliqués dans les chancelleries	"
644158	§32 Indemnités d'établissement Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	3.914.297
642312	§33 Indemnités pour responsabilité pécuniaire Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	152.449
64481	§34 Indemnités différentielles Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	152.449
Article 31 - Services et établissements culturels et de coopération		1.100.633
	§30 Indemnités pour sujétions spéciales	
644158	§32 Indemnités d'établissement Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	1.036.653
642312	§33 Indemnités pour responsabilité pécuniaire Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	63.980

Chapitre 31-12

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 11 - Administration centrale

§ 22 Indemnités pour travaux supplémentaires des conducteurs d'automobile

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
9	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	2.470	22.230
16	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	2.470	39.520
43	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	2.470	106.210
Total :			167.960

§ 24 Indemnités forfaitaires du personnel supérieur titulaire

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
1	Ambassadeur de France, secrétaire général	14.103	14.103
1	Ambassadeur de France	13.089	13.089
1	Conseiller diplomatique du gouvernement	12.667	12.667
9	Directeurs d'administration centrale	12.750	114.750
2	Directeurs généraux et directeurs	12.750	25.500
12	Ministres plénipotentiaires hors classe	10.755	129.060
12	Ministres plénipotentiaires de 1ère classe	9.916	118.992
12	Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	9.420	113.040
1	Inspecteur général des affaires étrangères	12.750	12.750
14	Chefs de service d'administration centrale	10.772	150.808
33	Sous-directeurs d'administration centrale	9.978	329.274
78	Conseillers des affaires étrangères hors classe	7.868	613.704
128	Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	6.718	859.904
104	Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	6.005	624.520
1	Chef du service de la valise diplomatique	6.718	6.718
29	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 1ère classe	6.283	182.207
70	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	5.577	390.390
241	Secrétaires des affaires étrangères	4.239	1.021.599
60	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	2.849	170.940
21	Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle	2.849	59.829
79	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	2.464	194.656
22	Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	2.464	54.208
234	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	2.086	488.124
77	Secrétaires de chancellerie de classe normale	2.086	160.622
1	Jurisconsulte adjoint	9.978	9.978
1	Conservateur général du patrimoine	7.637	7.637
2	Traducteurs principaux de 1ère classe	6.283	12.566
2	Traducteurs principaux de 2ème classe	5.577	11.154
6	Traducteurs	4.239	25.434
19	Chargés d'études documentaires relevant du ministre de l'équipement	4.239	80.541
1	Technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture	3.707	3.707

Chapitre 31-12

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§				Dépense annuelle théorique
	5 Interprètes de classe fonctionnelle	5.625	28.125	
	6 Attachés principaux de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	5.577	33.462	
	3 Attachés principaux de 1ère classe des systèmes d'information et de communication	6.283	18.849	
	40 Attachés des systèmes d'information et de communication	4.239	169.560	
	1 Ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	4.708	4.708	
	1 Ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	4.084	4.084	
	2 Infirmières en chef ou infirmiers en chef de l'Etat	2.727	5.454	
	2 Infirmières principales ou infirmiers principaux de l'Etat	2.348	4.696	
	4 Infirmières ou infirmiers de l'Etat	2.220	8.880	
	1 Conseiller technique de service social des administrations de l'Etat	3.490	3.490	
	3 Assistants de service social principaux	2.727	8.181	
	5 Assistants de service social	2.220	11.100	
	Total :			6.313.060

§ 25 Indemnités forfaitaires du personnel supérieur non titulaire

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
53	Chargés de mission hors catégorie	5.406	286.518
118	Chargés de mission hors catégorie 1ère classe des affaires étrangères	5.406	637.908
125	Chargés de mission hors catégorie 2ème classe des affaires étrangères	5.406	675.750
106	Chargés de mission de 1ère catégorie	4.987	528.622
5	Chargés de mission de 2ème catégorie	3.934	19.670
73	Chargés de mission des services de la coopération et du développement	3.934	287.182
19	Assistants principaux des services de la coopération et du développement	4.670	88.730
1	Assistant des services de la coopération	4.185	4.185
	Total :		2.528.565

§ 52 Indemnités de fonctions des interprètes officiels

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
1	Délégué de la France à la commission centrale du Rhin	145	145
5	Interprètes officiels	10.976	54.880
	Total :		55.025

§ 54 Indemnités accordées aux personnels affectés au traitement de l'information

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
1	Chef de projet après 2 ans 6 mois	5.763	5.763
34	Programmeurs de système après 2 ans 6 mois	5.763	195.942
3	Programmeurs de système après 1 an 6 mois	4.966	14.898
1	Chef d'exploitation avant 3 ans	5.763	5.763
39	Programmeurs pupitreurs après 2 ans 6 mois	3.832	149.448
3	Programmeurs pupitreurs après 1 an 6 mois	3.311	9.933

Chapitre 31-12

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§			Dépense annuelle théorique
	2 Programmeurs pupitreurs avant 1 an	2.851	5.702
	1 Analyste après 4 ans	3.617	3.617
	1 Analyste après 2 ans	2.882	2.882
	2 Analystes avant 2 ans	2.544	5.088
	3 Agents de traitement après 3 ans	1.993	5.979
	1 Monitrice après 5 ans	2.514	2.514
			Total :
			407.529

§ 55 Indemnités scientifiques des personnels de la conservation du patrimoine

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
10	Conservateurs en chef du patrimoine	5.869	58.690
6	Conservateurs de 1ère classe du patrimoine	5.016	30.096
7	Conservateurs de 2ème classe du patrimoine	4.128	28.896
			Total :
			117.682

Chapitre 31-12

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		47.886.483
Modifications des crédits		303.527
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		48.190.010
Engagements à l'administration centrale	46.823.157	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		46.823.157
Crédit disponible en fin d'exercice		1.366.853

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		33.989.047
Modifications des crédits		18.596
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		34.007.643
Engagements à l'administration centrale	33.968.498	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		33.201.963
Crédit disponible en fin d'exercice		805.680

Chapitre 31-90 : Rémunérations des personnels

Articles	Crédits
01 Ministre et ministres délégués	323.830
11 Administration centrale	87.244.250
21 Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	365.940.153
31 Services et établissements culturels et de coopération	129.269.948
Total pour le chapitre	582.778.181

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 01 - Ministre et ministres délégués	323.830
6412	§11	Rémunérations principales	274.275
64211	§12	Indemnité représentative de frais	49.555
		Article 11 - Administration centrale	87.244.250
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	95.275.081
		<i>Ajustements :</i>	-8.030.831
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-7.927.639</i>
		<i>Abattement correspondant aux emplois bloqués</i>	<i>-103.192</i>
6412	§11	Personnel titulaire. Rémunérations principales	63.769.709
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>73.572.229</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-9.802.520</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 3.424 emplois détaillés en 3ème partie	73.540.939
		Décret n°85-1148 modifié du 24 octobre 1985	
		Application du décret n°66-453 du 18 juin 1966. Attribution d'une indemnité forfaitaire à certains fonctionnaires issus de l'école nationale d'administration (601 points indiciaires affectés du coefficient 52,0638)	31.290
64488	§12	Autres charges connexes	472.592
64188	§13	Personnel militaire. Soldes	2.012.327
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.766.128</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>246.199</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 73 emplois détaillés en 3ème partie	1.766.128
64132	§21	Personnel contractuel. Rémunérations principales	16.159.596
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>14.634.106</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>1.525.490</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 535 emplois détaillés en 3ème partie	14.634.106
64487	§30	Nouvelle bonification indiciaire	1.007.078
		Décret n°92-214 du 6 mars 1992 modifié par le décret n°2001-181 du 21 février 2001 et arrêtés des mêmes jours	625.041
		Nouvelle bonification indiciaire en faveur des personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure	382.037
64131	§51	Personnels contractuels sur emplois vacants de titulaires (3 emplois ; cf. blocage justificatif § 11)	103.192
644118	§81	Indemnités de résidence en métropole Décret n°85-1148 modifié du 24 octobre 1985	2.286.735
64282	§84	Fonctionnaires en congé de formation professionnelle. Indemnité mensuelle forfaitaire	304.898
64432	§90	Supplément familial de traitement	1.128.123
		Article 21 - Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	365.940.153
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	364.917.375
		<i>Ajustements :</i>	1.022.778

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>1.125.970</i>
		<i>Ajustement de la dotation pour tenir compte de la situation du personnel en disponibilité</i>	<i>-103.192</i>
6412	§11	Personnel titulaire. Rémunérations principales	76.224.509
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>79.786.454</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-3.561.945</i>
		<i>dont ajustement de la dotation pour tenir compte de la situation du personnel en disponibilité</i>	<i>-103.192</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 3.609 emplois détaillés en 3ème partie	79.595.541
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
		Indemnités spécifiques	37.186
		Accessoire de solde outre-mer	41.224
		Indemnités et allocations diverses	43.831
		Application du décret n°66-453 du 18 juin 1966. Attribution d'une indemnité forfaitaire à certains fonctionnaires issus de l'école nationale d'administration (1319 points indiciaires à 52,0638)	68.672
64432	§12	Personnel titulaire. Supplément familial	10.214.085
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
644138	§13	Personnel titulaire. Indemnité de résidence	198.183.722
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
647888	§14	Personnel titulaire. Majorations familiales	19.208.576
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
64132	§21	Personnel contractuel. Rémunérations principales	15.244.902
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>10.660.179</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>4.584.723</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 590 emplois détaillés en 3ème partie	10.660.179
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
64432	§22	Personnel contractuel. Supplément familial	1.676.939
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
644138	§23	Personnel contractuel. Indemnité de résidence	22.867.353
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
647888	§24	Personnel contractuel. Majorations familiales	4.116.123
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
64483	§25	Personnel non titulaire. Indemnités de licenciement et allocation pour perte d'emploi	457.347
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
64188	§70	Coopérants du service national actif	5.093.329
		Décret n°92-1250 du 1er décembre 1992	
		305 coopérants du service national (CSN)	
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	12.653.268
		Article 31 - Services et établissements culturels et de coopération	129.269.948

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	128.193.766
		<i>Ajustements :</i>	1.076.182
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	1.076.182
64132	§21	Personnel contractuel. Rémunérations principales	37.502.458
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	36.426.276
		<i>Ajustements</i>	1.076.182
		Dépense annuelle correspondant aux 1.235 emplois détaillés en 3ème partie	36.426.276
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
64432	§22	Personnel contractuel. Supplément familial	4.268.572
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
644138	§23	Personnel contractuel. Indemnité de résidence	71.193.691
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
647888	§24	Personnel contractuel. Majorations familiales	8.384.696
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
64483	§25	Personnel non titulaire. Indemnités de licenciement et allocation pour perte d'emploi	907.876
		Décret n°67-290 modifié du 28 mars 1967	
64188	§70	Coopérants du service national actif	3.582.552
		Décret n°92-1250 du 1er décembre 1992	
		172 coopérants du service national (CSN)	
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	3.430.103

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 11 - Administration centrale

§ 11 Personnel titulaire. Rémunérations principales

3.424 emplois :

73.540.939

Personnel de direction, corps des administrateurs civils et corps des attachés.

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Ambassadeur de France, secrétaire général	Gr.G	Gr.G		78.096
1	Ambassadeur de France	Gr.G	Gr.G		78.096
1	Conseiller diplomatique du gouvernement	Gr.F	Gr.F		71.223
12	Ministres plénipotentiaires hors classe	Gr.E	Gr.E		808.452
9	Ministres plénipotentiaires de 1ère classe	Gr.C	Gr.C		533.475
9	Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B	Gr.A-Gr.B		452.291
11	Directeurs généraux et directeurs	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		696.553
14	Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis		791.210
33	Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B		1.496.893
1	Conservateur général du patrimoine	901-Gr.C	733-Gr.C		48.719
1	Chef du service de la valise diplomatique	701-851	581-695	638	33.217
77	Conseillers des affaires étrangères hors classe	966-Gr.A	782-Gr.A		3.413.599
127	Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	750-966	618-782	700	4.628.472
104	Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	427-750	378-618	498	2.696.489
29	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 1ère classe	864-966	705-782	744	1.123.329
70	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	504-821	433-672	553	2.015.390
241	Secrétaires des affaires étrangères	379-780	348-641	495	6.210.952
3	Attachés principaux de 1ère classe des systèmes d'information et de communication	864-966	705-782	744	116.207
6	Attachés principaux de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	504-821	433-672	553	172.748
40	Attachés des systèmes d'information et de communication	379-780	348-641	495	1.030.864
2	Directeurs de projet	901-Gr.B	733-Gr.B		90.721
Total : 792					Total : 26.586.996

Personnel de l'inspection générale des affaires étrangères

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Inspecteur général des affaires étrangères	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		63.323
3	Ministres plénipotentiaires de 1ère classe	Gr.C	Gr.C		177.825
3	Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B	Gr.A-Gr.B		150.764
1	Conseiller des affaires étrangères hors classe	966-Gr.A	782-Gr.A		44.333
1	Conseiller des affaires étrangères de 1ère classe	750-966	618-782	700	36.445
Total : 9					Total : 472.690

Corps des secrétaires administratifs

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
60	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	1.390.104

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
79	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	1.727.477
234	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	4.580.782
21	Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle	425-612	376-513	445	486.537
22	Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	384-579	351-488	420	481.070
77	Secrétaires de chancellerie de classe normale	298-544	290-462	376	1.507.352
Total : 493				Total :	10.173.322

Personnel spécialisé

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
5	Chiffreurs de classe exceptionnelle du ministère des affaires étrangères	425-612	376-513	445	115.842
17	Chiffreurs de classe supérieure du ministère des affaires étrangères	384-579	351-488	420	371.736
42	Chiffreurs de classe normale du ministère des affaires étrangères	298-544	290-462	376	822.192
10	Conservateurs en chef du patrimoine	701-Gr.A	581-Gr.A		391.001
6	Conservateurs de 1ère classe du patrimoine	616-852	516-695	606	189.304
7	Conservateurs de 2ème classe du patrimoine	416-593	369-499	434	158.170
1	Ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	379-750	348-618	483	25.147
1	Ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	593-966	499-782	641	33.373
1	Ingénieur en chef des ponts et chaussées	750-Gr.A	618-Gr.A		40.064
3	Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	498	77.784
1	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	641	33.373
1	Ingénieur en chef des télécommunications	750-Gr.A	618-Gr.A		40.064
5	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	483	125.735
1	Technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture	384-579	351-488	420	21.867
5	Interprètes de classe fonctionnelle	Gr.A	Gr.A		239.755
1	Juriconsulte adjoint	701-Gr.B	581-Gr.B		41.404
1	Conseiller technique de service social des administrations de l'Etat	461-660	403-550	477	24.835
3	Assistants de service social principaux	422-638	374-533	454	70.911
5	Assistants de service social	322-593	307-499	403	104.909
2	Infirmières principales ou infirmiers principaux de l'Etat	471-593	410-499	455	47.379
2	Infirmières en chef ou infirmiers en chef de l'Etat	422-638	374-533	454	47.274
4	Infirmières ou infirmiers de l'Etat	322-558	307-472	390	81.220
2	Traducteurs principaux de 1ère classe	852-966	695-782	739	76.951
2	Traducteurs principaux de 2ème classe	660-821	550-672	611	63.622
6	Traducteurs	379-750	348-618	483	150.881
19	Chargés d'études documentaires relevant du ministre de l'équipement	379-780	348-641	495	489.661
4	Chargés d'études documentaires de 2ème classe	379-750	348-618	483	100.588
5	Techniciens supérieurs de l'équipement	322-558	307-472	390	101.525
3	Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	391-593	356-499	428	66.850
Total : 165				Total :	4.153.417

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Personnel du service intérieur

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Agent principal des services techniques de 1ère catégorie	390-579	356-488	422	21.971
1	Agent principal des services techniques de 2ème catégorie	390-544	356-462	409	21.295
1	Chef de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	298-544	290-462	376	19.576
1	Chef de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	298-501	290-431	361	18.796
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	19.576
4	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	67.683
6	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	96.527
42	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	656.004
99	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	1.510.215
7	Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale	351-479	327-415	371	135.210
21	Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	355.336
16	Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	257.404
32	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	499.813
1	Chef de garage principal (NEI)	396-449	359-393	376	19.576
3	Chefs de garage (échelle 5)	267-427	271-378	325	50.763
9	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	309	144.790
16	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	249.907
43	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	655.952
Total : 304				Total :	4.800.394

Personnel administratif d'exécution

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
111	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	2.172.935
44	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de chancellerie (NEI)	396-449	359-393	376	861.344
215	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	3.637.959
88	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	267-427	271-378	325	1.489.025
605	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	9.733.068
230	Adjoints administratifs de chancellerie (échelle 4)	259-382	266-351	309	3.700.175
55	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	859.053
22	Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	251-364	263-337	300	343.622
156	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	2.379.733
47	Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	245-343	262-323	293	716.971
Total : 1.573				Total :	25.893.885

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Personnel administratif d'exécution de l'O.F.P.R.A.

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
11	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	215.336
27	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	456.860
19	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	305.667
26	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	406.098
5	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	76.274
Total : 88				Total :	1.460.235

§ 13 Personnel militaire. Soldes

73 emplois :

1.766.128

Personnel militaire à solde mensuelle

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Général de division	Gr.C-Gr.D	Gr.C-Gr.D		61.293
1	Colonel	Gr.A	Gr.A		47.951
4	Colonels	966-1015	782-820	801	166.813
15	Lieutenants-colonels ou commandants	653-966	544-782	663	517.775
3	Capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants	379-696	348-577	463	72.317
2	Majors	485-612	419-513	466	48.524
7	Adjudants-chefs	328-547	311-464	388	141.406
5	Adjudants	318-509	304-437	371	96.579
5	Sergents-chefs	291-485	285-419	352	91.633
10	Sergents	269-439	273-386	330	171.811
7	Caporaux-chefs ADL	260-420	267-372	320	116.623
1	Maréchal des logis chef de gendarmerie	332-485	314-419	367	19.108
12	Gendarmes	266-479	270-415	343	214.295
Total : 73				Total :	1.766.128

§ 21 Personnel contractuel. Rémunérations principales

535 emplois :

14.634.106

Cabinets des ministres

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
12	Agents contractuels	338	318	318	198.676
15	Agents contractuels (cabinet)	244-267	261-271	266	207.735
16	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie contractuels	244-282	261-280	271	225.749
8	Agents contractuels	244-282	261-280	271	112.875
9	Agents de service de 2ème catégorie contractuels	244-282	261-280	271	126.984
Total : 60				Total :	872.019

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Directions et services

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
43	Chargés de mission hors catégorie	901-Gr.B	733-Gr.B		1.950.497
79	Chargés de mission de 1ère catégorie des affaires étrangères	471-966	410-782	596	2.451.372
114	Chargés de mission de 2ème catégorie des affaires étrangères	379-780	348-641	495	2.937.961
63	Chargés de mission des services de la coopération et du développement	508-966	436-782	609	1.997.532
5	Chargés de mission	612-Gr.A	513-Gr.A		186.650
12	Chargés de mission	801-Gr.A	657-Gr.A		492.942
80	Agents contractuels de 1ère catégorie des affaires étrangères	284-487	281-420	351	1.461.952
11	Agents de service de 2ème catégorie contractuels	244-282	261-280	271	155.203
14	Assistants principaux des services de la coopération et du développement	616-901	516-733	625	455.559
1	Assistant des services de la coopération	306-616	296-516	406	21.138
Total : 422				Total :	12.110.806

Personnel contractuel (informatique)

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
10	Chargés de mission hors catégorie	901-Gr.B	733-Gr.B		453.604
27	Chargés de mission de 1ère catégorie des affaires étrangères	471-966	410-782	596	837.811
9	Chargés de mission de 2ème catégorie des affaires étrangères	379-780	348-641	495	231.945
7	Agents contractuels de 1ère catégorie des affaires étrangères	284-487	281-420	351	127.921
Total : 53				Total :	1.651.281

Article 21 - Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires

§ 11 Personnel titulaire. Rémunérations principales

3.609 emplois :

79.595.541

Personnel des cadres diplomatiques et consulaires et personnel spécialisé

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
34	Ministres plénipotentiaires hors classe	Gr.E	Gr.E		2.290.614
39	Ministres plénipotentiaires de 1ère classe	Gr.C	Gr.C		2.311.725
66	Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B	Gr.A-Gr.B		3.316.797
136	Conseillers des affaires étrangères hors classe	966-Gr.A	782-Gr.A		6.029.213
145	Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	750-966	618-782	700	5.284.476
117	Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	427-750	378-618	498	3.033.550
28	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 1ère classe	864-966	705-782	744	1.084.594
59	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	504-821	433-672	553	1.698.686
217	Secrétaires des affaires étrangères	379-780	348-641	495	5.592.434
6	Secrétaires généraux de chancellerie diplomatique	750-901	618-733	676	211.171
1	Attaché principal de 1ère classe des systèmes d'information et de communication	864-966	705-782	744	38.736
5	Attachés principaux de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	504-821	433-672	553	143.957
19	Attachés des systèmes d'information et de communication	379-780	348-641	495	489.661

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
1	Ingénieur des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	483	25.147
44	Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle	425-612	376-513	445	1.019.410
65	Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	384-579	351-488	420	1.421.342
191	Secrétaires de chancellerie de classe normale	298-544	290-462	376	3.739.014
18	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	417.032
25	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	546.670
72	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	1.409.472
26	Chiffreurs de classe exceptionnelle du ministère des affaires étrangères	425-612	376-513	445	602.379
27	Chiffreurs de classe supérieure du ministère des affaires étrangères	384-579	351-488	420	590.404
71	Chiffreurs de classe normale du ministère des affaires étrangères	298-544	290-462	376	1.389.896
2	Assistants de service social	322-593	307-499	403	41.964
5	Techniciens supérieurs de l'équipement	322-558	307-472	390	101.525
1	Technicien supérieur principal de l'équipement	391-593	356-499	428	22.284
Total : 1.420				Total :	42.852.153

Représentants auprès des organisations internationales situées en France

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Ministre plénipotentiaire hors classe	Gr.E	Gr.E		67.371
1	Ministre plénipotentiaire de 1ère classe	Gr.C	Gr.C		59.275
Total : 2				Total :	126.646

Personnel administratif d'exécution

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
209	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de chancellerie (NEI)	396-449	359-393	376	4.091.382
55	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	1.076.680
417	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	267-427	271-378	325	7.055.947
109	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	1.844.361
785	Adjoints administratifs de chancellerie (échelle 4)	259-382	266-351	309	12.628.856
160	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	2.574.035
144	Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	251-364	263-337	300	2.249.157
34	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	531.051
137	Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	245-343	262-323	293	2.089.893
61	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	930.537
11	Agents des services techniques de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	251-364	263-337	300	171.811
26	Agents des services techniques de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	245-343	262-323	293	396.623
Total : 2.148				Total :	35.640.333

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Personnel technique d'exécution

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe de chancellerie (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
2	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe de chancellerie (échelle 4)	259-382	266-351	309	32.176
2	Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	33.842
7	Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	112.614
8	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	124.954
2	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	309	32.176
3	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	46.858
8	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	122.038
Total : 33				Total :	521.579

Ambassadeurs maintenus en activité

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
4	Ambassadeurs de France	Gr.G	Gr.G		312.384
2	Conseillers diplomatiques du gouvernement	Gr.F	Gr.F		142.446
Total : 6				Total :	454.830

§ 21 Personnel contractuel. Rémunérations principales

590 emplois :

10.660.179

Postes diplomatiques et consulaires

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
12	Agents contractuels de 1ère catégorie A en service à l'étranger dont 1 agent de la délégation française auprès de l'O.A.C.I.	-	-		339.307
16	Agents contractuels de 2ème catégorie A en service à l'étranger dont 1 agent de la délégation française auprès de l'O.A.C.I.	-	-		417.357
105	Agents contractuels catégorie B en service à l'étranger	-	-		1.963.240
83	Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-	-		1.281.264
26	Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-	-		368.244
1	Lieutenant-colonel ou commandant	653-966	544-782	663	34.519
4	Adjudants	318-509	304-437	371	77.263
43	Maréchaux des logis chefs de gendarmerie	332-485	314-419	367	821.619
300	Gendarmes	266-479	270-415	343	5.357.366
Total : 590				Total :	10.660.179

Article 31 - Services et établissements culturels et de coopération

§ 21 Personnel contractuel. Rémunérations principales

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
1.235 emplois :					36.426.276
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles- lettres	Majorés ou échelles- lettres	Majorés moyens	
139	Chargés de mission de 1ère catégorie	530-Gr.E	453-Gr.E		6.321.436
317	Chargés de mission de 2ème catégorie	424-Gr.A	376-Gr.A		10.703.028
434	Chargés de mission de 3ème catégorie	340-966	320-782	551	12.450.225
246	Chargés de mission de 4ème catégorie	267-648	271-540	406	5.199.925
52	Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-	-		802.723
47	Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-	-		948.939
Total : 1.235				Total :	36.426.276

Chapitre 31-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		538.061.989
Modifications des crédits		17.718.729
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		555.780.718
Engagements à l'administration centrale	553.808.251	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		553.808.251
Crédit disponible en fin d'exercice		1.972.467

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		570.092.478
Modifications des crédits		26.000.664
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		596.093.142
Engagements à l'administration centrale	596.092.852	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		593.978.770
Crédit disponible en fin d'exercice		2.114.372

Chapitre 31-98 : Autres rémunérations d'administration centrale

Articles	Crédits
11 Autres rémunérations d'administration centrale	2.750.719
Total pour le chapitre	2.750.719

Chapitre 31-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 11 - Autres rémunérations d'administration centrale	2.750.719
64162	§10	Vacataires	1.903.254
64161	§30	Vacataires informaticiens de haute technicité Loi n°84-16 du 11 janvier 1984	411.307
64282	§40	Collaborateurs extérieurs. Rémunérations versées sous forme d'indemnité forfaitaire mensuelle Décret n°95-532 du 4 mai 1995	405.669
64162	§60	Rémunérations des apprentis	30.489

Chapitre 31-98

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		85.259.705
Modifications des crédits		4.588.745
<i>dont reports</i>		1.768.438
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		89.848.450
Engagements à l'administration centrale	87.272.090	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Palements		87.272.090
Crédit disponible en fin d'exercice		2.576.360

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		87.033.914
Modifications des crédits		4.421.021
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		91.454.935
Engagements à l'administration centrale	91.365.872	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Palements		89.200.499
Crédit disponible en fin d'exercice		2.254.436

Chapitre 32-97 : Participation aux charges de pensions

Articles	Crédits
10 Pensions civiles	71.600.000
Total pour le chapitre	71.600.000

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		68.739.262
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-68.739.262 "
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		69.501.507
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-69.501.507 "
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 33-90 : Cotisations sociales. Part de l'Etat

Articles	Crédits
11 Administration centrale	16.618.543
21 Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	8.424.828
31 Services et établissements culturels et de coopération	2.452.009
Total pour le chapitre	27.495.380

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 11 - Administration centrale			16.618.543
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	
64618	§11	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat métropole et Polynésie	8.232.247
64621	§21	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	2.058.061
646221	§23	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	1.082.388
646222	§24	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	304.898
64632	§32	Sécurité sociale. Ensemble des risques. Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	990.919
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	350.633
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	
64658	§51	Cotisations I.R.C.A.N.T.E.C.	1.067.143
64658	§57	Autres cotisations de retraites complémentaires	243.918
65115	§60	Taxe pour les transports	2.058.062
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L au titre des personnels non titulaires	47.335
64655	§90	Affiliation rétroactive aux assurances sociales	182.939
Article 21 - Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires			8.424.828
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	
64618	§14	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat détachés à l'étranger	6.555.308
64621	§21	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	579.305
646221	§23	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	228.674
646222	§24	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	51.833
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	609.796
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	
64658	§51	Cotisations I.R.C.A.N.T.E.C.	121.959
64658	§57	Autres cotisations de retraites complémentaires	38.112
65115	§60	Taxe pour les transports	213.429

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L au titre des personnels non titulaires	11.167
64655	§90	Affiliation rétroactive aux assurances sociales	15.245
Article 31 - Services et établissements culturels et de coopération			2.452.009
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	
64618	§14	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat détachés à l'étranger	1.448.266
64621	§21	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	335.387
646221	§23	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	289.653
646222	§24	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	106.714
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	
64658	§51	Cotisations I.R.C.A.N.T.E.C.	198.184
64658	§57	Autres cotisations de retraites complémentaires	30.490
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L au titre des personnels non titulaires	33.315
64655	§90	Affiliation rétroactive aux assurances sociales	10.000

Chapitre 33-90

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-90 Cotisations sociales. Part de l'Etat

Récapitulation des cotisations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 11	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat métropole et Polynésie	8.232.247
§ 14	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat détachés à l'étranger	8.003.574
§ 21	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	2.972.753
§ 23	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	1.600.715
§ 24	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	463.445
§ 32	Sécurité sociale. Ensemble des risques. Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	990.919
§ 40	Sécurité sociale des personnels militaires	960.429
§ 51	Cotisations I.R.C.A.N.T.E.C.	1.387.286
§ 57	Autres cotisations de retraites complémentaires	312.520
§ 60	Taxe pour les transports	2.271.491
§ 70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L au titre des personnels non titulaires	91.817
§ 90	Affiliation rétroactive aux assurances sociales	208.184
Total :		27.495.380

§10 Sécurité sociale. Agents titulaires et ouvriers de l'Etat :

décret n°96-1165 du 26 décembre 1996, décret n°97-1249 du 29 décembre 1997 et articles D 712-38, D 712-40, D 712-41, D 712-54-1 du code de la sécurité sociale

§21 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire :

article L 242-1, article R 242-1 et article D 242-3 du code de la sécurité sociale

§23 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale et décret n°2001-1069 du 16 novembre 2001

§24 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale

§32 Sécurité sociale. Ensemble des risques. Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et articles D 242-3, D 242-4, D 242-6-1 et D 242-7 du code de la sécurité sociale

§40 Sécurité sociale des personnels militaires :

articles D 713-15 et D 713-17 du code de la sécurité sociale

§50 Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective :

décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 et arrêté du 30 décembre 1991

§60 Taxe pour les transports :

loi n°92-1376 du 30 décembre 1992 (article 115-1 de la loi de finances pour 1993) et décret n°92-1463 du 31 décembre 1992

§70 Cotisations patronales versées au F.N.A.L. personnels non titulaires :

article L 834-1 du code de la sécurité sociale

§90 *Affiliation rétroactive aux assurances sociales :*

article L 65 du code des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR) et article D 173-16 du code de la sécurité sociale.

Chapitre 33-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		10.547.331
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		17.231.631 "
Crédit disponible pour l'exercice		27.778.962
Engagements à l'administration centrale	28.568.114	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		28.568.114
Crédit disponible en fin d'exercice		-789.152

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		27.633.243
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		90.996 "
Crédit disponible pour l'exercice		27.724.239
Engagements à l'administration centrale	29.334.050	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		29.244.880
Crédit disponible en fin d'exercice		-1.520.641

Chapitre 33-91 : Prestations sociales versées par l'Etat

Articles	Crédits
11 Administration centrale	4.352.192
21 Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	414.625
31 Services et établissements culturels et de coopération	89.787
Total pour le chapitre	4.856.604

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 11 - Administration centrale	4.352.192
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	777.490
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	121.958
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	45.735
647116	§24	Complément familial	83.847
647113	§25	Allocations familiales	1.661.694
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	129.582
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	60.980
647118	§29	Allocation de soutien familial	60.980
647213	§31	Congé de longue durée	472.592
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	228.674
64726	§33	Capital-décès	53.357
64728	§39	Autres risques maladie	7.395
64738	§40	Accidents de service	259.163
64748	§50	Accidents du travail	114.337
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	152.449
64713	§71	Allocation de présence parentale	15.245
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	53.357
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	"
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	"
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	53.357
		Article 21 - Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	414.625
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	15.245
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	1.490
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	6.860
647116	§24	Complément familial	1.524
647113	§25	Allocations familiales	30.490
647114	§26	Allocation de parent isolé	"

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	1.143
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	1.143
647118	§29	Allocation de soutien familial	5.336
647213	§31	Congé de longue durée	35.063
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64726	§33	Capital-décès	"
64728	§39	Autres risques maladie	"
64738	§40	Accidents de service	32.014
64748	§50	Accidents du travail	263.737
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	10.671
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	9.909
Article 31 - Services et établissements culturels et de coopération			89.787
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	"
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	"
647113	§25	Allocations familiales	"
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	"
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congé de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	32.014
64726	§33	Capital-décès	"
64728	§39	Autres risques maladie	"
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	51.833
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	5.940
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	"
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	"
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	"

Chapitre 33-91

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-91 Prestations sociales versées par l'Etat

Récapitulatif des prestations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 10	Prise en charge des trajets domicile-travail	792.735
§ 21	Allocation d'adoption	"
§ 22	Allocation pour jeune enfant	123.448
§ 23	Allocation d'éducation spéciale	52.595
§ 24	Complément familial	85.371
§ 25	Allocations familiales	1.692.184
§ 26	Allocation de parent isolé	"
§ 27	Allocation parentale d'éducation	130.725
§ 28	Allocation de rentrée scolaire	62.123
§ 29	Allocation de soutien familial	66.316
§ 31	Congé de longue durée	507.655
§ 32	Allocation d'invalidité temporaire	260.688
§ 33	Capital-décès	53.357
§ 39	Autres risques maladie	7.395
§ 40	Accidents de service	291.177
§ 50	Accidents du travail	429.907
§ 60	Contrôles médicaux obligatoires	169.060
§ 71	Allocation de présence parentale	15.245
§ 75	Congés de naissance ou d'adoption	"
§ 79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	53.357
§ 81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	"
§ 82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	9.909
§ 91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	53.357
Total :		4.856.604

§10 *Prise en charge des trajets domicile-travail* :
loi n°82-684 du 4 août 1982 modifiée et décret n°82-887 du 18 octobre 1982

§21 *Allocation d'adoption* :
loi n°96-604 du 5 juillet 1996 et circulaire n°6B-02-150 du 21 janvier 2002

§22 *Allocation pour jeune enfant* :
articles L 531-1, L 531-2, R 531-1 à 15, D 531-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§23 Allocation d'éducation spéciale :

articles L 541-1 à L 541-3, R 541-1 à R 541-7, D 541-1 et D 541-2 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§24 Complément familial :

articles L 522-1 à L 522-2, R 522-1 à R 522-6, D 522-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§25 Allocations familiales :

articles L 521-1 à L 521-3, R 521-1, D 521-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§26 Allocation de parent isolé :

articles L 524-1 à L 524-4, R 524-1 à R 524-13, D 524-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§27 Allocation parentale d'éducation :

articles L 532-1 à L 532-5, R 532-1 à R 532-6, D 532-1 à D 532-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-99 du 15 mars 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§28 Allocation de rentrée scolaire :

décret n°2001-719 du 31 juillet 2001, articles L 543-1, R 543-1 à R 543-7, D 543-1 du code de la sécurité sociale, circulaire 6B-01-481 du 31 juillet 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§29 Allocation de soutien familial :

articles L 523-1 à L 523-3, R 523-1 à R 523-8, D 523-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§31 Congé de longue durée :

article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984

§32 Allocation d'invalidité temporaire :

articles L 712 -1, L 712-3, L 712-13 et D 712-13 à D 712-18 du code de la sécurité sociale

§33 Capital-décès :

articles L 712 -1, L 712-3, D 712-19 à D 712-24 du code de la sécurité sociale

§39 Autres risques maladie

§50 Accidents du travail :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986

§71 Allocation de présence parentale :

articles L 544-1 à L 544-8, R 544-1 à R 544-3 et D 544-1 à D 544-7 du code de la sécurité sociale, circulaire Budget/Fonction publique n°6B-01-296 et FP/4 n°2013 du 3 octobre 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée.

§72 Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM :

articles L 842-1 à L 842-3, articles L 841-1 à L 841-4, R 841-1, D 841-1 à D 841-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-2 du 15 janvier 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§75 Congés de naissance ou d'adoption :

circulaire n°6B-90 du 25 juillet 1979

§91 Revenu de remplacement du congé de fin d'activité :

loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée en dernier lieu par la loi de finances pour 2002.

Chapitre 33-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		4.581.830
Modifications des crédits		8.112
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		4.589.942
Engagements à l'administration centrale	4.938.922	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		4.938.922
Crédit disponible en fin d'exercice		-348.980

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		4.627.362
Modifications des crédits		4.056
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		4.631.418
Engagements à l'administration centrale	5.109.289	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		5.061.096
Crédit disponible en fin d'exercice		-429.678

Chapitre 33-92 : Autres dépenses d'action sociale

Articles	Crédits
10 Services médico-sociaux	182.939
20 Etudiants infirmes	28.377
30 Aide aux mères	42.838
40 Séjours d'enfants	70.889
50 Oeuvres d'action sociale	2.113.760
60 Cantines	966.419
70 Secours	434.480
90 Sociétés mutualistes	1.829.389
Total pour le chapitre	5.669.091

Chapitre 33-92

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		5.241.235
Modifications des crédits		36.435
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		5.277.670
Engagements à l'administration centrale	5.267.371	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		5.267.371
Crédit disponible en fin d'exercice		10.299

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		5.237.566
Modifications des crédits		53.510
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		5.291.076
Engagements à l'administration centrale	5.291.075	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		5.286.894
Crédit disponible en fin d'exercice		4.182

Chapitre 34-03 : Frais de réceptions et de voyages exceptionnels

Articles	Crédits
01 Conférences internationales et voyages officiels	18.751.229
Total pour le chapitre	18.751.229

Chapitre 34-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 01 - Conférences internationales et voyages officiels	18.751.229
6153	§10	Frais de réceptions exceptionnelles lors des visites en France	7.652.942
6153	§30	Frais de réceptions exceptionnelles lors des conférences internationales en France	1.951.347
61664	§40	Frais liés aux voyages officiels	9.146.940

Chapitre 34-03

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		18.751.229
Modifications des crédits		58.946.907
<i>dont reports</i>		4.354.914
<i>dont fonds de concours</i>		426.857
Crédit disponible pour l'exercice		77.698.136
Engagements à l'administration centrale	46.145.115	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		46.145.115
Crédit disponible en fin d'exercice		31.553.021

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		18.751.229
Modifications des crédits		33.687.308
<i>dont reports</i>		31.553.022
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		52.438.537
Engagements à l'administration centrale	52.380.378	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		40.844.949
Crédit disponible en fin d'exercice		11.593.588

Chapitre 34-04 : Frais de réceptions courantes et de déplacements ministériels

Articles		Crédits
01	Réceptions courantes	2.811.327
02	Frais de déplacements ministériels	3.249.074
	Total pour le chapitre	6.060.401

Chapitre 34-04

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		5.798.494
Modifications des crédits		1.463.979
<i>dont reports</i>		884.673
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		7.262.473
Engagements à l'administration centrale	6.466.094	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Palements		6.466.094
Crédit disponible en fin d'exercice		796.379

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		5.798.494
Modifications des crédits		796.379
<i>dont reports</i>		796.379
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		6.594.873
Engagements à l'administration centrale	6.594.873	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Palements		5.759.406
Crédit disponible en fin d'exercice		835.467

Chapitre 36-30 : Subventions aux établissements publics

Articles	Crédits
10 Agence pour l'enseignement français à l'étranger	313.633.195
20 Office universitaire et culturel français pour l'Algérie	609.796
30 Office français de protection des réfugiés et apatrides	22.867.352
Total pour le chapitre	337.110.343

Chapitre 36-30
Analyse des crédits

article 10 Agence pour l'enseignement français à l'étranger

I - Textes institutifs

- ◆ Loi n°90-558 du 6 juillet 1990 portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (JO du 11 juillet 1990)
- ◆ Décret n°90-1037 du 22 novembre 1990 relatif à l'administration et au fonctionnement de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (JO du 24 novembre 1990)

◆

◆ *Missions*

◆

- ◆ Assurer, en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger, les missions de service public relatives à l'éducation

- ◆ Participer, en particulier par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la culture et de la langue françaises

- ◆ Contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers

◆

II - Historique des trois dernières années

	1999		2000		2001 (en €)	
Budget	359 308 441		365 143 560		379 308 402	
Subventions	300 258 921		304 013 780		310 369 991	
Effectifs (élèves)	1998/99	157 934	1999/00	158 477	2000/01	158 162

III - Equilibre simplifié du budget de l'établissement pour 2002

	Ressources		Dépenses (en €)	
Subvention Etat	47 833 988	Personnel	49 478 886	
		Dont rémunérations et indemnités (sur subventions)	46 488 854	
		Dont cotisations sociales (sur subventions)	2 959 585	
		Dont autres charges (sur subventions)	30 447	
Ressources propres	13 071 560	Fonctionnement	11 312 981	
		Dont sur subventions	9 218 079	
		Investissement	113 681	
Total	60 905 548		60 905 548	

IV - Description des emplois

Emplois de l'AEFE

Effectifs (2001-2002)

AGENTS DU RESEAU	6 282
Expatriés administratifs 1 (CASU)	10
Expatriés administratifs 2 (AASU)	44
Expatriés administratifs 3 (SASU)	14
Expatriés personnels de direction 1ère classe (1ère catégorie)	27
Expatriés personnels de direction 2ème classe (1ère et 2ème catégorie)	160
Expatriés instituteurs et professeurs des écoles	387
Expatriés enseignants 1 (certifiés, PEGC, PLP, CPE)	867
Expatriés enseignants 2 (agrégés et IEN)	94
TOTAL EXPATRIES	1603
Résidents administratifs 1 (AASU)	15
Résidents administratifs 2 (SASU)	27
Résidents administratifs 3 (adjoints administratifs)	98
Résidents enseignants 1 (instituteurs et professeurs des écoles)	1 941
Résidents enseignants 2 (certifiés, PEGC, PLP, CPE, agrégés)	2 521
TOTAL RESIDENTS	4 602
CSN période normale	128
CSN période complémentaire	
TOTAL CSN	128
ADMINISTRATION CENTRALE	77
Directeur - Agent comptable	2
Personnel administratif de centrale de catégorie 1	13
Personnel administratif de centrale de catégorie 2	12
Personnel administratif de centrale de catégorie 3	31
Personnel administratif de centrale de catégorie 4	19

Agents mis à disposition par le Ministère des affaires étrangères

(au 31 décembre 2001)

ADMINISTRATION CENTRALE	38
Agents de catégorie A titulaires	4
Agents de catégorie A non titulaires	1
Agents de catégorie B titulaires	11
Agents de catégorie B non titulaires	1
Agents de catégorie C titulaires	21

article 20 Office universitaire et culturel français pour l'Algérie

I. Textes institutifs

- ◆ Ordonnance n°62-952 du 11 août 1962 relative à la création d'un Office Universitaire et Culturel pour l'Algérie.
- ◆ Décret n°79-1016 du 28 novembre 1979 relatif à l'administration et au fonctionnement de l'Office Universitaire et Culturel pour l'Algérie.

Missions

- ◆ Assurer dans les établissements et Instituts scolaires et universitaires, l'exercice des activités correspondant aux divers ordres d'enseignements.
- ◆ Ouvrir et administrer les établissements et instituts scolaires, universitaires et culturels français en Algérie.
- ◆ Gérer et acquérir ou prendre en location les immeubles nécessaires à ces établissements et instituts.
- ◆ Gérer le personnel mis à sa disposition et recruter certains personnels complémentaires.
- ◆ Créer éventuellement des enseignements spécialisés adaptés à l'Algérie.

II. Historique des trois dernières années

	2000	2001	2002
Budget	614 412	689 204	677 542
Subventions	609 796	0	609 796
Effectifs	41	38	24

(en €)

III. Équilibre simplifié du budget de l'établissement pour l'année 2002

Ressources		Dépenses	
Subventions État	609 796	Personnel	400.500
Ressources propres	1 800	Fonctionnement	272 042
Produits divers (gains de change)	4 762	Investissement	5 000
TOTAL	616 358	TOTAL	677 542

(en €)

IV. Description des emplois pour 2002

Catégories d'emplois	Effectifs
Personnel fonctionnaire	
Personnel d'encadrement (catégorie A)	
Chef du Service du budget, Financier et du Personnel (INM 657)	1
Personnel administratif (catégorie C)	
Adjoint administratif (INM 373)	1
Total des agents en poste à Alger	2
Personnel non fonctionnaire	
Agent bénéficiant de la Loi Le Pors (INM 310)	1
Personnel bénéficiant de l'allocation chômage	2
Total des personnels bénéficiant d'allocations mensuelles	3
Personnel algérien ouvrier et de service	
Agents algériens assurant le gardiennage des bâtiments en Algérie	19
Total des agents en poste	21
Total des personnels allocataires	3

* Le Directeur de l'OUCFA est rémunéré par le Département en sa qualité de Conseiller Culturel./.

article 30 Office français de protection des réfugiés et apatrides

I - Textes institutifs

- ◆ Loi 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides
- ◆ Décret 53-377 du 2 mai 1953 modifié relatif à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et à la Commission des recours des réfugiés

II - Présentation et Missions

L'OFPRA est un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministère des affaires étrangères.

Le Directeur de l'Office est nommé par le ministre des affaires étrangères pour une durée de trois ans. Il est assisté d'un Conseil présidé par un représentant du ministère des affaires étrangères.

Les dépenses de l'Office sont couvertes par une subvention de l'Etat.

« L'Office exerce la protection juridique et administrative des réfugiés et apatrides et assure, en liaison avec les divers départements ministériels intéressés, l'exécution des conventions, accords ou arrangements internationaux intéressant la protection des réfugiés en France, et notamment de la Convention de Genève du 28 juillet 1951. » (Art. 2 de la loi du 25 juillet 1952).

III - Historique des trois dernières années

	en M€		
	Compte financier 1999	Compte Financier 2000	Budget modifié 2001
Budget	15,016	18,095	22,790
Subvention de l'Etat	14,863	15,169	20,702
Effectifs réels en activité à l'Office	330 (dont 101 agents C/MAE mis à disposition)	379 (dont 95 agents C/MAE mis à disposition)	439 (dont 83 agents C/MAE mis à disposition)

IV - Equilibre simplifié du budget prévisionnel de 2002

Ressources		Dépenses	
Subvention de l'Etat	22,867	Dépenses de personnel	15,495
Ressources propres	0,296	Dépenses de fonctionnement	6,949
Prélèvement sur fonds de roulement	0	Dépenses d'investissement	0,719
Total	23,163	Total	23,163

V - Description des emplois budgétaires pour 2002

Nombre	Désignations	Fourchette indiciaire
PERSONNEL PERMANENT		
I - Personnel hors statut		
1	Directeur	C - E
1	Secrétaire général	A
1	Secrétaire général adjoint	657 - 792
1	Agent comptable	657 - 792
1	Assistante sociale	307 - 533
1	Adjoint Agent comptable	271 - 488
6		
II - Personnel titulaire		
5	Officiers de protection principaux de 1ère classe	695 - 782
24	Officiers de protection principaux de 2ème classe	476 - 672
144	Officiers de protection	320 - 641
3	Secrétaires de protection de classe exceptionnelle	376 - 513
11	Secrétaires de protection de classe supérieure	351 - 488
32	Secrétaires de protection de classe normale	290 - 462
2	Adjoint de protection principal de 1ère classe	359 - 393
6	Adjoints de protection principaux de 2ème classe	271 - 378
50	Adjoints de protection	266 - 351
17	Agents de protection de 1ère classe	263 - 337
56	Agents de protection de 2ème classe	262 - 323
350		
PERSONNEL CONTRACTUEL		
2	Chargé de mission	320 - 641
48	Officiers de protection	320 - 641
50		
406		

Chapitre 36-30

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		320.118.660
Modifications des crédits		1.067.143
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		321.185.803
Engagements à l'administration centrale	319.795.468	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		319.795.468
Crédit disponible en fin d'exercice		1.390.335

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		328.110.649
Modifications des crédits		-3.899.645
<i>dont reports</i>		1.436.070
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		324.211.004
Engagements à l'administration centrale	324.211.004	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		324.211.004
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 37-90 : Moyens généraux des services

Articles	Crédits	
11	Administration centrale	69.208.128
21	Services à l'étranger. Frais de fonctionnement et de déplacement	41.246.798
23	Services à l'étranger. Rémunérations des personnels de droit local	78.513.913
31	Services à l'étranger. Crédits délégués, dépenses regroupées des services	38.159.634
32	Services à l'étranger. Crédits délégués pour frais de déplacement	2.724.357
34	Services à l'étranger. Crédits délégués pour frais de représentation	14.660.594
41	Services à l'étranger. Crédits déconcentrés, dépenses regroupées des services	58.259.231
42	Services à l'étranger. Crédits déconcentrés pour frais de déplacement	4.091.800
43	Services à l'étranger. Crédits déconcentrés pour dépenses d'informatique et de télématique	762.245
61	Service central d'état-civil	1.749.383
71	Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel	68.602
81	Secrétariat du conseil de défense franco-allemand	32.609
82	Haut conseil de la francophonie	115.067
84	Maison des Français de l'étranger	322.121
85	Mission de l'adoption internationale	45.735
87	Commission coopération développement	19.818
88	Haut conseil de la coopération internationale	876.582
	Total pour le chapitre	310.856.617

Chapitre 37-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 11 - Administration centrale		69.208.128
<i>Rattachements de fonds de concours</i>		<i>816.013</i>
Total :		70.024.141
§10	Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Mobilier	"
21548	§12 Matériel technique	"
6063	§13 Fournitures de bureau	"
21831	§14 Matériel de bureau	"
6138	§15 Entretien et réparation de matériel	"
61678	§16 Transport et stockage de matériel	"
61511	§17 Abonnement et documentation	"
6068	§19 Autres fournitures	"
§20	Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	"
61828	§22 Formation (hors informatique)	"
61884	§23 Etudes et honoraires	"
6111	§24 Travaux d'édition	"
6153	§25 Frais de réception	"
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	"
61888	§29 Autres prestations de services	"
§30	Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	"
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)	"
6131	§33 Entretien immobilier	"
60618	§34 Energie, eau	"
61841	§35 Nettoyage des locaux	"
61842	§36 Gardiennage	"
65118	§37 Impôts relatifs à l'immobilier	"
§40	Véhicules	
218211	§41 Achat de véhicules de tourisme	"
218218	§42 Achat d'autres véhicules	"
6136	§43 Entretien des matériels de transport	"
6068	§44 Outillage et fournitures	"
60118	§45 Carburants, lubrifiants	"
61214	§46 Location de véhicules	"

Chapitre 37-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§50	Frais de déplacement
61668	§51	Déplacements temporaires en métropole et à l'étranger : transports
61668	§52	Déplacements temporaires en métropole et à l'étranger : indemnités
616418	§53	Changement de résidence en métropole : transports
61642	§54	Changement de résidence en métropole : indemnités
6165	§55	Voyages de congés
64448	§56	Frais de représentation - Conférences internationales
	§80	Dépenses spécifiques
2186	§81	Décoration et mobilier national : achat
21818	§82	Dépenses spécifiques de sécurité
6172	§83	Frais de valise diplomatique
61888	§84	Fonctionnement et dépenses diverses du Centre de Conférences Internationales
6152	§85	Organisation de conférences internationales en France
6135	§86	Décoration et mobilier national : entretien
	§90	Informatique et télématique
218328	§91	Achat de matériel
6128	§92	Location ou crédit-bail de matériel
61712	§93	Coûts de réseaux de télécommunication
61341	§94	Entretien de matériel
202	§95	Logiciels
6114	§96	Prestations de service
61821	§97	Formation
6064	§98	Fournitures et documentation
		Article 21 - Services à l'étranger. Frais de fonctionnement et de déplacement
		41.246.798
	§10	Matériel, mobilier et fournitures
2184	§11	Mobilier
21548	§12	Matériel technique
6063	§13	Fournitures de bureau
21831	§14	Matériel de bureau
6138	§15	Entretien et réparation de matériel
61678	§16	Transport et stockage de matériel
61511	§17	Abonnement et documentation
6068	§19	Autres fournitures

Chapitre 37-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61828	§22 Formation (hors informatique)	"
61884	§23 Etudes et honoraires	"
61888	§29 Autres prestations de services	"
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	"
6131	§33 Entretien immobilier	"
65118	§37 Impôts relatifs à l'immobilier	"
612114	§38 Autres charges	"
	§40 Véhicules	
218211	§41 Achat de véhicules de tourisme	"
218218	§42 Achat d'autres véhicules	"
6136	§43 Entretien des matériels de transport	"
6068	§44 Outillage et fournitures	"
60118	§45 Carburants, lubrifiants	"
	§50 Frais de déplacement	
616418	§53 Changement de résidence: transports	"
61648	§54 Changement de résidence: indemnités	"
61618	§55 Autres frais de déplacement (hors crédits déconcentrés et délégués)	"
	§80 Dépenses spécifiques	
2186	§81 Décoration et mobilier national : achat	"
21818	§82 Dépenses spécifiques de sécurité	"
6138	§83 Services et autres dépenses. Agences consulaires	"
6135	§86 Décoration et mobilier national : entretien	"
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	"
6128	§92 Location ou crédit-bail de matériel	"
61712	§93 Coûts de réseaux de télécommunication	"
61341	§94 Entretien de matériel	"
202	§95 Logiciels	"
6114	§96 Prestations de service	"
61821	§97 Formation	"
6064	§98 Fournitures et documentation	"
	Article 23 - Services à l'étranger. Rémunérations des personnels de droit local	78.513.913

Chapitre 37-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits	
	§80	Rémunérations des personnels de droit local	
64118	§81	Personnels permanents	"
64118	§82	Personnels temporaires	"
64222	§83	Heures supplémentaires	"
647888	§84	Cotisations sociales. Part de l'Etat	"
64483	§85	Indemnités de fin de fonction	"
		Article 31 - Services à l'étranger. Crédits délégués, dépenses regroupées des services	38.159.634
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>2.727.313</i>
		Total :	40.886.947
	§10	Dépenses regroupées de fonctionnement des résidences des ambassades	
61888	§11	Prestations de services	"
6131	§12	Charges immobilières	"
6068	§14	Fournitures et dépenses diverses	"
61711	§15	Frais de télécommunications	"
2188	§18	Achat de mobilier et de matériels	"
6131	§19	Entretien immobilier	"
	§20	Dépenses regroupées de fonctionnement des chancelleries des ambassades	
61888	§21	Prestations de services	"
6131	§22	Charges immobilières	"
6136	§23	Entretien et fonctionnement des véhicules	"
6068	§24	Fournitures et dépenses diverses	"
6178	§25	Frais de correspondance et de télécommunications	"
64448	§26	Frais de représentation et de manifestations	"
61618	§27	Frais de déplacement	"
2188	§28	Achat de mobilier, de matériels, de véhicules et déménagements	"
6131	§29	Entretien immobilier	"
	§30	Dépenses regroupées de fonctionnement des logements des ambassades	
6131	§32	Charges immobilières	"
2184	§38	Achat de mobilier	"
6131	§39	Entretien immobilier	"
	§40	Dépenses regroupées de fonctionnement des consulats	
61888	§41	Prestations de services	"
6131	§42	Charges immobilières	"

Chapitre 37-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
6136	§43 Entretien et fonctionnement des véhicules	"
6068	§44 Fournitures et dépenses diverses	"
6178	§45 Frais de correspondance et de télécommunications	"
64448	§46 Frais de représentation et de manifestations	"
61618	§47 Frais de déplacement	"
2188	§48 Achat de mobilier, de matériels, de véhicules et déménagements	"
6131	§49 Entretien immobilier	"
	§50 Rémunération des personnels de droit local	
64118	§51 Personnels permanents	"
64118	§52 Personnels temporaires	"
64222	§53 Heures supplémentaires	"
647888	§54 Cotisations sociales. Part de l'Etat	"
64483	§55 Indemnités de fin de fonction	"
	Article 32 - Services à l'étranger. Crédits délégués pour frais de déplacement	2.724.357
61668	§51 Déplacements en métropole et à l'étranger : transports	"
61611	§52 Déplacements en métropole et à l'étranger : indemnités	"
	Article 34 - Services à l'étranger. Crédits délégués pour frais de représentation	14.660.594
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	"
	Article 41 - Services à l'étranger. Crédits déconcentrés, dépenses regroupées des services	58.259.231
	§10 Dépenses regroupées de fonctionnement des résidences des ambassades	
61888	§11 Prestations de services	"
6131	§12 Charges immobilières	"
6068	§14 Fournitures et dépenses diverses	"
61711	§15 Frais de télécommunications	"
2188	§18 Achat de mobilier et de matériels	"
6131	§19 Entretien immobilier	"
	§20 Dépenses regroupées de fonctionnement des chancelleries des ambassades	
61888	§21 Prestations de services	"
6131	§22 Charges immobilières	"
6136	§23 Entretien et fonctionnement des véhicules	"
6068	§24 Fournitures et dépenses diverses	"

Chapitre 37-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
6178	§25 Frais de correspondance et de télécommunications	"
64448	§26 Frais de représentation et de manifestations	"
61618	§27 Frais de déplacement	"
2188	§28 Achat de mobilier, de matériels, de véhicules et déménagements	"
6131	§29 Entretien immobilier	"
	§30 Dépenses regroupées de fonctionnement des logements des Ambassades	
6131	§32 Charges immobilières	"
2184	§38 Achat de mobilier	"
6131	§39 Entretien immobilier	"
	§40 Dépenses regroupées de fonctionnement des consulats	
61888	§41 Prestations de services	"
6131	§42 Charges immobilières	"
6136	§43 Entretien et fonctionnement des véhicules	"
6068	§44 Fournitures et dépenses diverses	"
6178	§45 Frais de correspondance et de télécommunications	"
64448	§46 Frais de représentation et de manifestations	"
61618	§47 Frais de déplacement	"
2188	§48 Achat de mobilier, de matériels, de véhicules et déménagements	"
6131	§49 Entretien immobilier	"
	§50 Rémunération des personnels de droit local	
64118	§51 Personnels permanents	"
64118	§52 Personnels temporaires	"
64222	§53 Heures supplémentaires	"
647888	§54 Cotisations sociales. Part de l'Etat	"
64483	§55 Indemnités de fin de fonction	"
	Article 42 - Services à l'étranger. Crédits déconcentrés pour frais de déplacement	4.091.800
616128	§51 Déplacements en métropole et à l'étranger : transports	"
61611	§52 Déplacements en métropole et à l'étranger : indemnités	"
	Article 43 - Services à l'étranger. Crédits déconcentrés pour dépenses d'informatique et de télématique	762.245
218328	§91 Achat de matériel	"
6128	§92 Location ou crédit-bail de matériel	"
61712	§93 Coûts de réseaux de télécommunication	"
61341	§94 Entretien de matériel	"

Chapitre 37-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
6113	§95	Logiciels	"
6114	§96	Prestations de service	"
6064	§98	Fournitures, documentation et autres dépenses	"
Article 61 - Service central d'état-civil			1.749.383
	§10	Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§12	Mobilier	"
21548	§13	Matériel technique	"
6138	§14	Entretien et réparation de matériel	"
61511	§15	Abonnement et documentation	"
6068	§16	Fournitures	"
	§20	Achats de services et autres dépenses	
6172	§21	Frais de correspondance	"
Article 71 - Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel			68.602
2184	§11	Mobilier	"
6063	§13	Fournitures de bureau	"
21831	§14	Matériel de bureau	"
61511	§17	Abonnement et documentation	"
6068	§19	Autres fournitures	"
	§20	Achats de services et autres dépenses	
6172	§21	Frais de correspondance	"
61884	§23	Etudes et honoraires	"
6111	§24	Travaux d'impression	"
6153	§25	Frais de réception	"
61888	§29	Autres prestations de service	"
	§30	Locaux	
612118	§31	Locations immobilières	"
	§50	Frais de déplacement	
61668	§51	Déplacements temporaires en métropole et à l'étranger : transports	"
61668	§52	Déplacements temporaires en métropole et à l'étranger : indemnités	"
Article 81 - Secrétariat du conseil de défense franco-allemand			32.609
	§10	Matériel, mobilier et fournitures	

Chapitre 37-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
2184	§11 Mobilier	"
6063	§13 Fournitures de bureau	"
21831	§14 Matériel de bureau	"
61511	§17 Abonnement et documentation	"
6068	§19 Autres fournitures	"
	§20 Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	"
61884	§23 Etudes et honoraires	"
6111	§24 Travaux d'impression	"
6153	§25 Frais de réception	"
61888	§29 Autres prestations de services	"
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	"
Article 82 - Haut conseil de la francophonie		115.067
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Mobilier	"
6063	§13 Fournitures de bureau	"
21831	§14 Matériel de bureau	"
61511	§17 Abonnement et documentation	"
6068	§19 Autres fournitures	"
	§20 Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	"
61884	§23 Etudes et honoraires	"
6111	§24 Travaux d'impression	"
6153	§25 Frais de réception	"
61888	§29 Autres prestations de services	"
Article 84 - Maison des Français de l'étranger		322.121
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Mobilier	"
21548	§12 Matériel technique	"
61511	§17 Abonnement et documentation	"
6068	§19 Autres fournitures	"
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	"
6111	§24 Travaux d'impression	"

Chapitre 37-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
6153	§25 Frais de réception	"
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	"
61888	§29 Autres prestations de services	"
Article 85 - Mission de l'adoption internationale		45.735
§10	Matériel, mobilier et fournitures	
21831	§14 Matériel de bureau	"
61511	§17 Abonnement et documentation	"
§20	Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	"
61884	§23 Etudes et honoraires	"
6111	§24 Travaux d'impression	"
6153	§25 Frais de réception	"
61888	§29 Autres prestations de services	"
Article 87 - Commission coopération développement		19.818
§10	Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Mobilier	"
6063	§13 Fournitures de bureau	"
21831	§14 Matériel de bureau	"
61511	§17 Abonnement et documentation	"
6068	§19 Autres fournitures	"
§20	Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	"
61884	§23 Etudes et honoraires	"
6111	§24 Travaux d'impression	"
6153	§25 Frais de réception	"
61888	§29 Autres prestations de services	"
Article 88 - Haut conseil de la coopération internationale		876.582
§10	Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Mobilier	"
6063	§13 Fournitures de bureau	"
21831	§14 Matériel de bureau	"
61511	§17 Abonnement et documentation	"
6068	§19 Autres fournitures	"
§20	Achats de services et autres dépenses	

Chapitre 37-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
6172	§21 Frais de correspondance	"
61884	§23 Etudes et honoraires	"
6111	§24 Travaux d'impression	"
6153	§25 Frais de réception	"
61888	§29 Autres prestations de services	"
	§50 Frais de déplacement	
61668	§51 Déplacements temporaires en métropole et à l'étranger : transports	"
61668	§52 Déplacements temporaires en métropole et à l'étranger : indemnités	"

Chapitre 37-90

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 11 - Administration centrale	816.013
01-2-2-007	Rémunération de services rendus par la mise à la disposition de certains utilisateurs du centre des conférences internationales du ministère des Affaires Etrangères.	152.449
01-2-2-012	Produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères	396.367
01-1-4-014	Participation de l'Union européenne aux dépenses concernant les experts nationaux mobilisés en qualité de conseillers pré-adhésion (CPA) dans le cadre des conventions de jumelage financées par le programme Phare (agents titulaires).	171.505
01-1-4-015	Participation de l'Union européenne aux dépenses concernant les experts nationaux mobilisés en qualité de conseillers pré-adhésion (CPA) dans le cadre des conventions de jumelage financées par le programme Phare (agents non titulaires).	94.518
01-2-3-713	Recettes provenant de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques d'occasion.	1.174
	Article 31 - Services à l'étranger. Crédits délégués, dépenses regroupées des services	2.727.313
01-2-6-001	Produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger.	1.173.857
01-2-6-002	Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger.	67.078
01-2-1-003	Prélèvements effectués sur les émoluments des personnels du ministère des Affaires Etrangères et des établissements d'enseignement logés par l'Etat à l'étranger.	1.486.378
	Total pour le chapitre :	3.543.326

Chapitre 37-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercices 2000 et 2001

Sans objet

Chapitre 37-91 : Réparations civiles et frais de justice

Articles	Crédits
10 Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	914.694
Total pour le chapitre	914.694

Chapitre 37-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	914.694
6183	§10	Honoraires d'avocats et experts	"
6183	§20	Frais de justice et de procédure	"
63831	§31	Indemnités pour dommages matériels subis à l'étranger du fait d'événements de force majeure	"
63831	§32	Dommages-intérêts et indemnités	"
6384	§40	Rentes versées à des tiers	"

Chapitre 37-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		914.694
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		914.694
Engagements à l'administration centrale	434.263	////
Délégués de crédits	n.r.	////
Paiements		434.263
Crédit disponible en fin d'exercice		480.431

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		914.694
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		914.694
Engagements à l'administration centrale	364.798	////
Délégués de crédits	n.r.	////
Paiements		251.361
Crédit disponible en fin d'exercice		663.333

Chapitre 37-93 : Indemnités des représentants français au Parlement européen

Articles	Crédits
10 Indemnités des représentants français au Parlement européen	8.491.105
Total pour le chapitre	8.491.105

Chapitre 37-93

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		8.406.184
Modifications des crédits		111.128
<i>dont reports</i>		<i>111.128</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		8.517.312
Engagements à l'administration centrale	8.393.538	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paievements		8.393.538
Crédit disponible en fin d'exercice		123.774

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		8.491.105
Modifications des crédits		1.814
<i>dont reports</i>		<i>123.774</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		8.492.919
Engagements à l'administration centrale	8.491.105	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paievements		8.491.105
Crédit disponible en fin d'exercice		1.814

Chapitre 37-95 : Etablissements culturels, de coopération et de recherche à l'étranger

Articles		Crédits
31	Etablissements culturels	72.715.824
40	Instituts de recherche	7.012.655
Total pour le chapitre		79.728.479

Chapitre 37-95

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits	
Article 31 - Etablissements culturels		72.715.824	
<i>Rattachements de fonds de concours</i>		<i>67.078</i>	
Total :		72.782.902	
62411	§10	Subventions de fonctionnement	"
	§20	Dépenses de personnel	
6412	§21	Rémunérations principales	"
64438	§22	Supplément familial	"
644138	§23	Indemnité de résidence	"
6475	§24	Majorations familiales	"
64483	§25	Indemnité de licenciement et allocation pour perte d'emploi	"
644158	§26	Indemnité d'établissement	"
647888	§29	Prestations sociales	"
	§40	Cotisations sociales. Part de l'Etat	
64621	§41	Cotisations d'assurance maladie sur la totalité du salaire	"
646221	§42	Cotisations d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	"
646222	§43	Cotisations d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	"
64658	§44	Cotisations aux régimes de retraite complémentaire et organismes de prévoyance collective	"
63332	§45	Cotisations patronales versées au FNAL	"
64188	§70	Coopérants du service national actif	"
61828	§84	Formation et insertion	"
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	"
Article 40 - Instituts de recherche		7.012.655	
62411	§10	Subventions de fonctionnement	"

Chapitre 37-95

Analyse des crédits

article 31 Etablissements culturels

Subventions de fonctionnement aux établissements culturels

(157 établissements à vocation pluridisciplinaire dotés de l'autonomie financière:

Instituts ou centres culturels français, centres culturels et de coopération linguistique, centres culturels et de coopération et autres)

I) Textes institutifs

- ◆ Loi de finances pour 1974 (n° 73-1150 du 27 décembre 1973), notamment son article 66 ;
- ◆ Décret n° 76-832 du 24 août 1976 modifié relatif à l'organisation financière de certains établissements ou organismes de diffusion culturelle et d'enseignement dépendant du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de la Coopération, notamment ses articles 1er et 2 ;
- ◆ Arrêté du 3 mars 1982 modifié fixant la liste des établissements et organismes de diffusion culturelle et d'enseignement dotés de l'autonomie financière ;
- ◆ Arrêté du 30 avril 1999 modifiant l'arrêté du 3 mars 1982 modifié et abrogeant l'arrêté du 16 mai 1994 modifié fixant la liste des établissements et organismes de diffusion culturelle et d'enseignement dotés de l'autonomie financière

II) Missions

Les établissements à vocation pluridisciplinaire sont chargés de la mise en oeuvre des actions de diffusion et de coopération, approuvées par la tutelle, dans les domaines suivants : culturel et artistique, linguistiques et de promotion du français, scientifiques et universitaires, du développement et de la coopération technique, de l'audiovisuel et des techniques de communication.

III) Historique des trois dernières années :

	2000	2001	2002
Subventions	36 783 080 €	40 703 890 €	43 352 469 €

IV) Equilibre simplifié des budgets consolidés des établissements à vocation pluridisciplinaire en 2001 (157 établissements)

	Ressources		Dépenses
Subventions	40 703 890 €	Personnel	56 716 430 €
Autres subventions d'intervention (titre IV)	27 487 298 €		
Ressources propres	66 847 933 €	Fonctionnement	71 570 734 €
		Investissement	6 751 957 €
TOTAL	135 039 121 €	TOTAL	135 039 121 €

V) Emplois de recrutement local

Personnels

Effectifs : 5853 agents recrutés localement

- de service, administratif et enseignant

(dont 1779 de nat. française)

VI) Personnels expatriés rémunérés sur le titre III (sur le chapitre 31-90) et exerçant des fonctions dans les établissements à vocation pluridisciplinaire.

Pour mémoire

- Emplois: Directeurs, Directeurs-adjoints, Secrétaires généraux, Directeurs des cours de langue, Chargés de mission, Agents comptables.....

- Nombre: **537**

VII) Détail des emplois de l'article 31 (270 emplois non budgétaires)

58 chargés de mission de 2 ^{ème} catégorie	IB 424-Gr.A - IM 376 - Gr.A
146 chargés de mission de 3 ^{ème} catégorie	IB 340 - 966 - IM 318 - 782 - IM 550
66 chargés de mission de 4 ^{ème} catégorie	IB 267 - 648 - IM 268 - 540 IM 404

article 40 Instituts de recherche

Subventions de fonctionnement aux Instituts de Recherche (27 établissements dotés de l'autonomie financière)

I) Textes institutifs

- ◆ Loi de finances pour 1974 (n° 73-1150 du 27 décembre 1973), notamment son article 66 ;
- ◆ Décret n° 76-832 du 24 août 1976 modifié relatif à l'organisation financière de certains établissements ou organismes de diffusion culturelle et d'enseignement dépendant du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de la Coopération, notamment ses articles 1er et 2 ;
- ◆ Arrêté du 3 mars 1982 modifié fixant la liste des établissements et organismes de diffusion culturelle et d'enseignement dotés de l'autonomie financière ;
- ◆ Arrêté du 30 avril 1999 modifiant l'arrêté du 3 mars 1982 modifié et abrogeant l'arrêté du 16 mai 1994 modifié fixant la liste des établissements et organismes de diffusion culturelle et d'enseignement dotés de l'autonomie financière

II) Missions

La vocation des Instituts ou centres de recherche recouvre plusieurs domaines des sciences sociales et humaines : l'archéologie, l'ethnologie, la sociologie, les sciences politiques, la géographie, l'histoire, l'économie et les sciences de la terre.

Ces établissements assurent une activité de recherche et forment à la recherche des français et des étrangers. Ils sont des lieux de rencontre et d'échanges avec les chercheurs du pays d'accueil, ils constituent un relais et un point d'appui important pour les missions archéologiques françaises auxquelles ils servent de base logistique.

III) Historique des trois dernières années :

	2000	2001	2002
Subventions	7 287 063€	7 387 960€	7 012 654€

IV) Equilibre simplifié des budgets consolidés des centres de recherche en 2001

(27 établissements)

	Ressources		Dépenses
Subventions	7 387 960€	Personnel	3 342 420€
Autres subventions d'intervention (titre IV)	778 557€		
Ressources propres	2 615 483€	Fonctionnement	6 684 840€
		Investissement	754 740€
TOTAL	10 782 000€	TOTAL	10 782 000€

V) Description des emplois de recrutement local

Personnels Effectifs : 320 agents recrutés localement
- de service, administratif et enseignant (dont 43 de nationalité française)

VI) Personnels expatriés rémunérés sur le titre III (31.90) et exerçant des fonctions dans les Centres de recherche.

Pour mémoire

- Emplois: Directeurs, secrétaires généraux, chargés de mission, chercheurs
- Nombre: **70**

Chapitre 37-95

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 31 - Etablissements culturels	67.078
01-2-6-002	Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger.	67.078
	Total pour le chapitre :	67.078

Chapitre 37-95

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		69.995.048
Modifications des crédits		734.185
<i>dont reports</i>		663.903
<i>dont fonds de concours</i>		70.281
Crédit disponible pour l'exercice		70.729.233
Engagements à l'administration centrale	70.057.212	////
Délégués de crédits	n.r.	////
Paievements		70.057.212
Crédit disponible en fin d'exercice		672.021

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		75.314.837
Modifications des crédits		673.299
<i>dont reports</i>		672.020
<i>dont fonds de concours</i>		1.279
Crédit disponible pour l'exercice		75.988.136
Engagements à l'administration centrale	75.987.447	////
Délégués de crédits	n.r.	////
Paievements		75.913.495
Crédit disponible en fin d'exercice		74.641

Grille d'analyse du titre III

I - Grille d'analyse du titre III

Exécution 2001 (ex-chapitre 34-98 et article 31-98.21)	Administration centrale	Services déconcentrés	Total
Personnels de droit local	-	86,758	86,758
Dépenses immobilières	12,801	33,985	46,786
Matériels, mobiliers, fournitures	4,555	31,253	35,808
Dépenses logistiques	14,434	26,554	40,988
Dépenses liées à l'activité	26,062	49,878	75,940
Dépenses d'informatique	22,365	11,913	34,278
<i>Sous-total fonctionnement</i>	<i>80,217</i>	<i>153,583</i>	<i>233,800</i>
Total	80,217	240,341	320,558
Effectifs budgétaires	3 944 agents	5 522 agents	9 466 agents
Effectifs des personnels de droit local fin 2001	-	5 819 agents	5.819 agents
Surface en m ² HO	193 622	1 747 370	1 940 922

II - Tableau d'information relatif au parc automobile

Désignation	Administration centrale	Services déconcentrés	Total
Véhicules de tourisme et assimilés :			
- puissance fiscale supérieure à 4 CV et inférieure ou égale à 7 CV	84	836	920
- puissance fiscale supérieure à 7 CV	16	282	298
Autres véhicules immatriculés :			
- véhicules utilitaires	35	221	256

III - Dépenses informatiques de l'année

<i>en M€</i>								
Décomposition par nature de la dépense	Achat de matériel (dont crédit-bail)	Maintenance du matériel	Réseaux de données	Droits d'usage des logiciels et progiciels	Prestation de service	Formation	Fournitures	Aménagement /câblage
2001	16,510	2,066	1,431	2,560	6,754	0,350	1,276	-

<i>en M€</i>									
Evolution stock/flux	Mesures de continuité	Mesures nouvelles	Total	Nombre d'écrans	dont micros	Nombre de positions de travail à informatiser	valeur d'achat du patrimoine grand et moyen système	Valeur d'achat du patrimoine équipement de réseaux	Age moyen des micros
2001	24,234	-	24,234	17 000	17 000	4 100	6,220	7,530	3,1 ans
2002	24,234	-	24,234	17 000	17 000	4 500	-	-	-

Personnels ayant une activité majoritairement informatique	Catégorie A ou assimilés	Catégorie B	Catégorie C
2000	99	64	15
2001	97	60	15

Chapitre 41-43 : Concours financiers

Articles	Crédits
10 Aide budgétaire: opérations exceptionnelles	7.469.441
20 Bonification des prêts d'ajustement stucturel	6.860.206
30 Dons en faveur de l'ajustement structurel	6.860.206
Total pour le chapitre	21.189.853

Chapitre 41-43
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité
Aides budgétaires : elles financent des opérations à caractère exceptionnel relevant de la souveraineté d'un Etat bénéficiaire	Instruction Ministère de la Coopération n° 30 42 82 du 29/12/1995 et accord bilatéral pour chaque aide	Chapitre 41 43 article 10	Dotation LFI 2001 : 9,15M€ Reports 2000/2001 : 8,6 M€	au 31 décembre 2001, 20 conventions d'aides budgétaires signées pour un total de 22,32M€
Bonification des prêts d'ajustement structurel : permet d'octroyer aux pays à revenu intermédiaire des prêts à un taux concessionnel pour financer leurs programmes économiques et de redressement financier	Relève de décisions du 26 octobre 1990 Convention entre l'Etat et la CFD du 12 octobre 1994 et accord bilatéral pour chaque aide	Chapitre 41 43 article 20	Dotation LFI 2001 : 6,9 M€ Reports 2000/2001 : 101,6M€	Aucune bonification en 2001
Dons en faveur de l'ajustement structurel : subventions destinées à financer les programmes économiques et de redressement financier dans les pays les moins avancés.	Relève de décisions du 26 octobre 1990 Convention entre l'Etat et la CFD du 12 octobre 1994 et accord bilatéral pour chaque aide	Chapitre 41 43 article 30	Dotation LFI 2001 : 6,9M€ Reports 2000/2001 : 30,7M€	Subventions d'ajustement structurel versées à hauteur de 12,9M€ en 2001

Chapitre 41-43

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		24.391.843
Modifications des crédits		140.686.738
<i>dont reports</i>		<i>140.686.738</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		165.078.581
Engagements à l'administration centrale	24.160.238	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		24.160.238
Crédit disponible en fin d'exercice		140.918.343

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		22.867.353
Modifications des crédits		138.631.608
<i>dont reports</i>		<i>140.918.343</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		161.498.961
Engagements à l'administration centrale	37.731.218	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		28.544.005
Crédit disponible en fin d'exercice		132.954.956

Chapitre 42-13 : Appui à des initiatives privées ou décentralisées

Articles		Crédits
10	Coopération avec les Organisations de Solidarité Internationale (OSI)	7.552.671
20	Associations de volontaires	19.629.335
30	Coopération décentralisée. Crédits déconcentrés	5.307.581
40	Coopération décentralisée. Crédits non déconcentrés	1.761.091
	Total pour le chapitre	34.250.678

Chapitre 42-13

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Coopération avec les Organisations de Solidarité Internationale (OSI)	7.552.671
63814	§10	Transferts et subventions. Achats de biens et services	"
		Article 20 - Associations de volontaires	19.629.335
63814	§10	Transferts et subventions. Achats de biens et services	"
		Article 30 - Coopération décentralisée. Crédits déconcentrés	5.307.581
63814	§10	Transferts et subventions. Achats de biens et services (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	"
63814	§20	Transferts et subventions. Achats de biens et services (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	"
		Article 40 - Coopération décentralisée. Crédits non déconcentrés	1.761.091
63814	§10	Transferts et subventions. Achats de biens et services	"
63814	§20	Missions et invitations	"
6348	§30	Bourses	"

Chapitre 42-13
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001 (provisoire)	Indicateurs d'activité
		Chapitre 42 13 Article 10 Coopération avec les organisations de solidarité internationale	7 857 873€	nombre de projets cofinancés : 111
Appui de l'Etat aux volontaires et aux associations de volontaires pour la solidarité internationale	Décret n° 95-94 du 30 janvier 1995 relatif aux volontaires et aux associations de volontariat pour la solidarité internationale. Arrêtés du 2 mai 1995 relatifs à la couverture sociale et aux primes de réinsertion des volontaires pour la solidarité internationale, à la gestion des aides de l'Etat au volontariat pour la solidarité internationale, à la commission du volontariat et aux pays d'intervention des volontaires pour la solidarité internationale	Article 20 Associations de volontaires	18 237 471€	nombre de volontaires aidés : 2333 (dont AFVP 480 et CSN 181)
Délégation aux préfets de régions des crédits de soutien du Ministère des Affaires étrangères à l'action internationale des collectivités territoriales françaises	Loi d'orientation sur l'organisation territoriale de la République du 6 février 1992. Circulaire n° 187/STE du 18 février 1992 du Ministère des Affaires étrangères relative à la coopération décentralisée et au rôle des services déconcentrés de l'Etat Circulaire interministérielle du 26 mai 1994 relative à la coopération des collectivités territoriales françaises avec les collectivités étrangères.	Article 30 Coopération décentralisée, crédits déconcentrés	4 767 369€	nombre de projets cofinancés : 241 (avec 132 collectivités locales)
Appui aux projets d'intérêt général gérés au niveau central		Article 40 Coopération décentralisée, crédits non déconcentrés	1 025 600€	

Chapitre 42-13

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		34.157.727
Modifications des crédits		2.891.039
<i>dont reports</i>		3.022.755
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		37.048.766
Engagements à l'administration centrale	29.347.634	////
Délégations de crédits	3.929.100	////
Paievements		33.276.734
Crédit disponible en fin d'exercice		3.772.032

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		34.392.498
Modifications des crédits		3.339.548
<i>dont reports</i>		3.415.773
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		37.732.046
Engagements à l'administration centrale	32.964.677	////
Délégations de crédits	4.767.369	////
Paievements		31.494.453
Crédit disponible en fin d'exercice		6.237.593

Chapitre 42-14 : Subventions aux opérateurs de l'action audiovisuelle

Articles	Crédits
10 Opérateurs audiovisuels	168.212.246
Total pour le chapitre	168.212.246

Chapitre 42-14
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité
Financement des opérateurs audiovisuels pour assurer le développement de la présence française dans les médias internationaux et le circuit de distribution cinématographique		42 14 - article 10 Subventions aux opérateurs de l'action audiovisuelle	163, 18M€	Diffusion :TV5 24 h/24 CFI 17 000 h RFI en 19 langues étrangères, diffusion de 2 fils musicaux et d'émissions en CD RMC Moyen-Orient 15 H/jour en arabe 1 h 30/jour en français

Chapitre 42-14

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		162.358.203
Modifications des crédits		2.136.458
<i>dont reports</i>		1.679.111
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		164.494.661
Engagements à l'administration centrale	162.970.171	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paievements		162.970.171
Crédit disponible en fin d'exercice		1.524.490

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		164.340.041
Modifications des crédits		914.694
<i>dont reports</i>		1.524.490
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		165.254.735
Engagements à l'administration centrale	165.254.735	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paievements		163.181.428
Crédit disponible en fin d'exercice		2.073.307

Chapitre 42-15 : Coopération internationale et développement

Articles		Crédits
11	Transfert de savoir-faire: expertise de longue durée	189.134.022
12	Transfert de savoir-faire: missions d'experts de courte durée	15.184.041
20	Bourses, échanges et formation	114.490.036
30	Appui aux organismes concourant aux actions de coopération	138.372.072
51	Appui local aux projets de coopération. Crédits délégués	17.686.960
52	Appui local aux projets de coopération. Crédits déconcentrés	31.229.197
70	Fonds de coopération pour le Pacifique-sud	1.647.212
80	Actions menées par le service des affaires francophones	580.166
90	Recherche et échanges scientifiques et technologiques	4.963.740
	Total pour le chapitre	513.287.446

Chapitre 42-15

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 11 - Transfert de savoir-faire: expertise de longue durée	189.134.022
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>3.583.314</i>
		Total :	192.717.336
64198	§10	Rémunérations, indemnités et charges accessoires	"
61618	§20	Transports et déplacements	"
61828	§31	Formation continue	"
63888	§32	Actions de réinsertion	"
64441	§40	Logement	"
		Article 12 - Transfert de savoir-faire: missions d'experts de courte durée	15.184.041
63814	§10	Missions	"
		Article 20 - Bourses, échanges et formation	114.490.036
6348	§10	Bourses	"
63814	§20	Invitations et échanges de personnes	"
63814	§30	Formation scientifique des Français à l'étranger	"
		Article 30 - Appui aux organismes concourant aux actions de coopération	138.372.072
63818	§10	Appui aux activités de coopération des établissements dotés de l'autonomie financière	"
63818	§20	Subventions en France et à l'étranger à divers organismes concourant aux actions de coopération	"
63818	§30	Services et autres dépenses	"
		Article 51 - Appui local aux projets de coopération. Crédits délégués	17.686.960
63818	§10	Subventions en France et à l'étranger à divers organismes concourant aux actions de coopération	"
63818	§20	Services et autres dépenses	"
		Article 52 - Appui local aux projets de coopération. Crédits déconcentrés	31.229.197
63818	§10	Subventions en France et à l'étranger à divers organismes concourant aux actions de coopération	"
63818	§20	Services et autres dépenses	"

Chapitre 42-15

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 70 - Fonds de coopération pour le Pacifique-sud	1.647.212
63811	§10	Versements au Fonds de coopération économique, social et culturel pour le Pacifique-Sud	"
		Article 80 - Actions menées par le service des affaires francophones	580.166
63811	§10	Versements divers et subventions	"
		Article 90 - Recherche et échanges scientifiques et technologiques	4.963.740
63818	§10	Séjours scientifiques d'étrangers en France	"
63814	§20	Formation scientifique des Français à l'étranger	"
6152	§30	Missions, colloques et congrès	"
61511	§40	Documentation et publications	"
63888	§50	Versements à divers organismes	"

Chapitre 42-15
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
L'assistance technique ou coopération technique recouvre les appuis en expertise ou en compétence fournis par la France pour renforcer les capacités humaines de l'Etat bénéficiaire ou bien pour accompagner des projets de coopération	Décret n°67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger Arrêté d'application du 1er juillet 1996 Décret n°92-1331 du 18 décembre 1992 relatif aux personnels civils de coopération culturelle, scientifique et technique en service dans les Etats dont les relations de coopération relèvent de la compétence du ministre chargé de la coopération et du développement	42 11 article 11 Transfert de savoir-faire : expertise de longue durée	49,38M€	nombre de postes de coopérants (CSN compris) au 31/12/2001 : 897 (876 en 2000) Des réimputations ont été opérées en cours d'année entre les chapitres 42-11 et 42-12.
Les missions d'experts de courte durée sont définies comme suit: -les missions de moins de 2 mois confiées à un fonctionnaire, mises en oeuvre sous forme d'un ordre de mission -les missions de moins de 6 mois, sur contrat. Elles excluent les missions effectuées par les agents du ministère.	Décret n°86-416 du 12 mars 1986 fixant les conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif Circulaire d'application n°B-2E-22 du 1er mars 1991	42 11 article 12 Transfert de savoir-faire : missions d'experts de courte durée	10,95M€	missions : 5136 nombre de missionnaires : 6106
		42 11 article 20 Bourses, échanges et formation,	85,2M€	
Les bourses sont destinées à aider des étrangers à se former en France. Il existe différentes catégories de bourses (linguistiques, de stage, d'études, de séjour scientifique de haut niveau) attribuées selon le niveau et la durée de la formation.	Arrêté du 27 décembre 1983 complété par l'arrêté du 9 septembre 1985 fixant le régime des bourses accordées aux étrangers boursiers du Gouvernement français	§ 10 Bourses		mois bourses : 67948
L'invitation est un moyen d'intervention distinct de la bourse du Gouvernement français, destiné à l'accueil en France de personnalités étrangères		§ 20 Invitations et échanges de personnes		invitations : 1 752 nombre de personnalités invitées : 2 959
		§ 30 Formation scientifique des français à l'étranger		

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Appui aux activités de coopération des établissements à autonomie financière Subventions en France et à l'étranger de divers organismes concourant aux actions de coopération	Décret-loi du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées Loi n°45-195 du 31 décembre 1945 portant fixation du budget général pour l'exercice 1946 (art 112) Circulaire interministérielle 1B n° 142 du 1er février 1988 relative aux associations bénéficiaires de financements publics	article 30 Appui aux organismes concourant à la coopération culturelle et scientifique	96,01M€	subventions attribuées : 1172 (hors établissements dotés de l'autonomie financière) Progressivement , en raison de la réforme comptable, les subventions et les biens et services sont mis en oeuvre par les postes (voir articles 51 et 52)
Achat de biens ou de prestations	Code des marchés publics (pour les organismes à but lucratif) Circulaire L/C 183 M du 1er mars 1977 (pour les conventions de prestations) Instruction du ministère de l'Economie et des Finances n° 77-32-B1 du 9 mars 1977 (organismes à but non lucratif)	article 40 Recherche et échanges scientifiques et technologiques	4,27M€	
Les postes disposent de crédits délégués qui permettent l'exécution par les régies d'Ambassade des dépenses effectuées sur place auprès des fournisseurs locaux		article 51 Appui local aux projets de coopération : crédits délégués	13,6M€	
	Circulaire interministérielle du 27 décembre 1996 relative à la modernisation des structures et des procédures comptables à l'étranger	article 52 Appui local aux projets de coopération : crédits déconcentrés	21,68M€	
Versements de subventions à des associations		Chapitre 42.11 article 80	1,44 M€	En LFI 2001, les crédits de la francophonie multilatérale ont été regroupés dans le chapitre 42-32 article 40.

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
voir supra chapitre 42 11 art 11	voir supra chapitre 42 11 art 11	Chapitre 42 12 article 11 Transfert de savoir-faire : expertise de longue durée	137,74M€	1 422 postes d'assistants techniques (CSN compris) (1 697 en 2000) Des réimputations ont été opérées en cours d'année entre les chapitres 42-11 et 42-12.
idem art 12	idem art 12	article 12 Transfert de savoir-faire : missions d'experts de courte durée	4,01M€	missions : 1 931 nombre de missionnaires : 2 812
idem art 20	idem art 20	article 20 Bourses, échanges et formation	38,37M€	
idem art 30	idem art 30	article 30 Appui aux organismes concourant à la coopération au développement	40,55M€	mois bourses : 23 975 invitations : 975 nombre de personnalités invitées : 2 418
idem art 51	idem art 51	article 51 Appui local aux projets de coopération : crédits délégués	7,32M€	subventions attribuées : 389 (hors établissements dotés de l'autonomie financière)
idem art 52	idem art 52	article 52 Appui local aux projets de coopération : crédits déconcentrés	11,92M€	
Fonds de coopération pour le Pacifique Sud créé en 1986		article 70 Fonds de coopération économique, social et culturel - Pacifique Sud	1,44M€	

Chapitre 42-15

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 11 - Transfert de savoir-faire: expertise de longue durée	3.583.314
01-1-4-014	Participation de l'Union européenne aux dépenses concernant les experts nationaux mobilisés en qualité de conseillers pré-adhésion (CPA) dans le cadre des conventions de jumelage financées par le programme Phare (agents titulaires).	2.115.230
01-1-4-015	Participation de l'Union européenne aux dépenses concernant les experts nationaux mobilisés en qualité de conseillers pré-adhésion (CPA) dans le cadre des conventions de jumelage financées par le programme Phare (agents non titulaires).	1.429.972
01-1-4-069	Contributions internationales à la rémunération de l'assistance technique (personnels civils)	"
01-1-6-755	Recettes provenant de la contribution d'établissements d'enseignement situés à l'étranger aux dépenses engagées par l'Etat pour la rémunération de leurs personnels titulaires.	38.112
01-1-4-896	Participation de l'Union européenne à des actions de coopération internationale hors programme Phare.	"
	Total pour le chapitre :	3.583.314

Chapitre 42-15

Éléments d'information sur l'exécution

Exercices 2000 et 2001

Sans objet

Chapitre 42-26 : Transport et dépenses diverses au titre de l'aide alimentaire

Articles	Crédits
10 Aide alimentaire: transport et dépenses diverses	14.787.504
Total pour le chapitre	14.787.504

Chapitre 42-26
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité
Le ministère des Affaires étrangères intervient pour le transport de l'aide alimentaire	Convention internationale de Londres (1999) relative à l'aide alimentaire	Chapitre 42 26 article 10 Aide alimentaire : transport et dépenses diverses	15,82M€	Livraison annuelle de 200 000 tonnes d'équivalent céréales

Chapitre 42-26

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		14.482.657
Modifications des crédits		7.715.242
<i>dont reports</i>		7.715.242
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		22.197.899
Engagements à l'administration centrale	16.819.116	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		16.819.116
Crédit disponible en fin d'exercice		5.378.783

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		14.940.004
Modifications des crédits		5.378.783
<i>dont reports</i>		5.378.783
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		20.318.787
Engagements à l'administration centrale	20.318.787	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		15.819.367
Crédit disponible en fin d'exercice		4.499.420

Chapitre 42-29 : Coopération militaire et de défense

Articles		Crédits
10	Coopération technique. Aide en personnel	57.853.370
20	Formation des stagiaires étrangers	22.103.635
40	Appui aux projets de coopération : matériels, services et entretien d'infrastructures	22.031.497
50	Appui aux coopérants militaires	1.219.584
60	Coopération militaire et de défense avec les organisations régionales	304.898
	Total pour le chapitre	103.512.984

Chapitre 42-29

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Coopération technique. Aide en personnel	57.853.370
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>118.300</i>
		Total :	57.971.670
64198	§11	Rémunérations, indemnités des coopérants techniques et charges connexes	"
61618	§12	Frais de transport et de déplacement	"
63814	§20	Stages préparatoires au départ des coopérants militaires	"
		Article 20 - Formation des stagiaires étrangers	22.103.635
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>686.021</i>
		Total :	22.789.656
63814	§10	Dépenses en biens et services, transferts et subventions en France	"
63814	§20	Dépenses en biens et services, transferts et subventions à l'étranger	"
63814	§30	Programmes de formation multilatéraux	"
		Article 40 - Appui aux projets de coopération : matériels, services et entretien d'infrastructures	22.031.497
63814	§10	Aide en matériel et prestations de service	"
63814	§20	Infrastructures : entretien et grosses réparations	"
		Article 50 - Appui aux coopérants militaires	1.219.584
	§10	Dépenses de fonctionnement. Fournitures biens et services	
6068	§11	Fournitures	"
61888	§12	Prestations de services	"
21548	§13	Matériel	"
61618	§14	Déplacements temporaires	"
	§20	Dépenses de personnel	
64198	§21	Rémunérations	"
6468	§22	Cotisations sociales part de l'Etat	"
647888	§23	Prestations sociales	"
6131	§30	Logements de coopérants militaires	"
		Article 60 - Coopération militaire et de défense avec les organisations régionales	304.898
63888	§10	Appui aux actions de coopérations militaire et de défense menées par les organisations régionales	"

Chapitre 42-29
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
<p>Dans le cadre d'un partenariat avec les Etats étrangers, la Direction de la coopération militaire et de défense conduit des actions de coopération qui revêtent trois formes :</p> <p>- 1) Mise en place de coopérateurs militaires auprès des armées étrangères ;</p> <p>- 2) Formation de militaires étrangers soit dans les écoles militaires françaises (ainsi qu'auprès d'organismes spécialisés), soit dans des écoles étrangères auxquelles elle contribue notamment au plan de l'encadrement pédagogique et du fonctionnement courant;</p> <p>- 3) aide matérielle aux armées étrangères.</p>	<p>-Accords bilatéraux de coopération militaire et de défense</p> <p>-Instruction interministérielle n° 1687 d'août 1975 relative à l'administration du personnel hors budget du ministère de la Défense</p> <p>-Décret n° 98-1124 du 10/12/98 portant organisation de l'administration centrale des Affaires Etrangères et son arrêté d'application</p> <p>-Décret n° 97-900 du 1^{er} octobre 1997 fixant les modalités de calcul de la rémunération des militaires affectés à l'étranger (et son arrêté d'application à la même date)</p> <p>-Décrets n° 97-901 (et 902) du 1^{er} octobre 1997 relatif à la rémunération des militaires à solde mensuelle (et à solde forfaitaire et à solde spéciale) envoyés en opération extérieure ou en renfort temporaire à l'étranger (et leurs arrêtés d'application à la même date)</p> <p>-Instruction ministérielle n° 401/CAB du 7/1/66 relative aux élèves et stagiaires militaires étrangers dans les écoles et formations militaires françaises</p> <p>-Circulaire n° 9000/EMA du 24/11/92 relative à l'admission des élèves et des stagiaires étrangers dans les écoles et formations militaires françaises</p>	<p>Chapitre 42-29 article 10</p>	<p>56.948.459 €</p>	<p>- Nombre de coopérateurs militaires moyenne annuelle 2000 : 508</p>
	<p>Décret n°82-1212 du 31 décembre 1982 – arrêté du 5 janvier 1983</p> <p>Décret n°97-1516 du 28 décembre 1997</p>	<p>article 20</p>	<p>20.300.141 €</p>	<p>- Nombre de stagiaires en France : 1327</p> <p>- Nombre de stagiaires à l'étranger : 790</p>
		<p>article 40</p>	<p>30.843.452 €</p>	<p>- <i>Nombre de commandes passées : 446</i></p> <p>- <i>Nombre de projets soutenus : 104</i></p>

Chapitre 42-29

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 10 - Coopération technique. Aide en personnel	118.300
01-1-4-915	Participation de fonds communautaires à des actions de coopération en matière de lutte contre le terrorisme.	118.300
	Article 20 - Formation des stagiaires étrangers	686.021
01-2-4-005	Versements effectués par les gouvernements étrangers à titre de participation aux dépenses d'assistance technique militaire exposées par la France.	228.674
01-2-6-448	Remboursements effectués par divers organismes à titre de participation aux dépenses d'assistance technique militaire exposées par la France.	457.347
	Total pour le chapitre :	804.321

Chapitre 42-29

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		115.061.829
Modifications des crédits		34.701.827
<i>dont reports</i>		<i>36.125.025</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>936.713</i>
Crédit disponible pour l'exercice		149.763.656
Engagements à l'administration centrale	114.484.600	/////
Délégations de crédits	2.462.052	/////
Paievements		116.946.653
Crédit disponible en fin d'exercice		32.817.003

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		109.825.949
Modifications des crédits		26.897.764
<i>dont reports</i>		<i>32.817.003</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>178.723</i>
Crédit disponible pour l'exercice		136.723.713
Engagements à l'administration centrale	125.799.358	/////
Délégations de crédits	7.308.743	/////
Paievements		111.541.457
Crédit disponible en fin d'exercice		25.182.256

Chapitre 42-31 : Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires)

Articles	Crédits
10 O.N.U. et institutions spécialisées des Nations-Unies	320.856.244
20 Organisations internationales (sauf Union Européenne et organisations à caractère scientifique et technique)	76.481.707
33 Institut du monde arabe	9.146.941
34 Droit de dépaissance sur les deux versants de la frontière des Pyrénées	64.181
52 Organisations à vocation scientifique. Recherche	140.795.000
54 Autres organisations	65.995.180
Total pour le chapitre	613.339.253

Chapitre 42-31
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité 2001
	Charte de l'ONU et traité d'adhésion	Chapitre 42-31	787 222 475 €	Nombre d'organisations : 128 (dont 6 au titre du BCRD). Nombre d'opérations de maintien de la paix : 12. Quote-part française à l'ONU : 6,50%. Part de marché pour les entreprises françaises dans les organisations « onusiennes » : nd pour BF/INT.

article 10 O.N.U. et institutions spécialisées des Nations-Unies

§ 10 Contributions obligatoires

Organisations

- . Organisation des Nations Unies (ONU)
- . Organisation mondiale de la santé (OMS)
- . Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)
- . Organisation internationale du travail (OIT)
- . Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- . Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- . Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
- . Organisation mondiale du commerce (OMC)
- . Organisation météorologique mondiale (OMM)
- . Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- . Organisation maritime internationale (OMI)
- . Tribunal criminel international pour le Rwanda
- . Tribunal international pour l'Ex-Yougoslavie
- . Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)
- . Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC)
- . Convention d'interdiction des armes biologiques
- . Convention de 1980 sur certaines armes conventionnelles

Opérations de Maintien de la Paix

- . Administration transitoire des Nations Unies au Timor Oriental (ATNUTO)
- . Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD)
- . Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)
- . Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
- . Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)
- . Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)
- . Mission d'observation des Nations Unies pour l'Irak et le Koweït (MONUIK)
- . Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)
- . Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)
- . Mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE)
- . Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
- . Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (MINURSO)

article 20 Organisations internationales (sauf Union Européenne et organisations à caractère scientifique et technique)

§ 10 Contributions obligatoires

- . Conseil de l'Europe
- . Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
- . Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- . Union de l'Europe occidentale (UEO)
- . Institut universitaire européen de Florence
- . Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)
- . Organisation Mondiale des Douanes (OMD)
- . Secrétariat international d'EUREKA
- . Secrétariat permanent d'EUREKA AUDIOVISUEL
- . Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP)

article 52 Organisations à vocation scientifique (Recherche)

§ 10 Contributions obligatoires

- . Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)
- . Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO)
- . Laboratoire européen de biologie moléculaire (LEBM)
- . Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET)
- . Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
- . Conférence européenne de biologie moléculaire (CEBM)

article 54 Autres organisations

§ 10 Contributions obligatoires

Relations internationales

- . Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
- . Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- . Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)
- . Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
- . Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)
- . Communauté du Pacifique
- . Tribunal international du droit de la mer
- . Assemblée parlementaire de l'OTAN
- . Commission de la Moselle
- . Commission centrale pour la navigation du Rhin
- . Patrouille de l'océan glacial Arctique
- . Conférence de la Haye de droit international privé
- . Cour permanente d'arbitrage de la Haye
- . Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)
- . Arrangement de Wassenaar
- . Commission internationale de l'état-civil
- . Institut international des sciences administratives
- . Commission internationale pour l'épreuve des armes à feu portatives
- . Convention d'Ottawa (contre les mines antipersonnel)
- . Tribunal d'arbitrage et de la commission mixte sur les dettes extérieures allemandes
- . Organisation hydrographique internationale (OHI)

Economie

- . Organisation mondiale du tourisme (OMT)

- . Association des Etats de la Caraïbe
- . Organisation du tourisme dans les Caraïbes (CTO)
- . Conseil de coopération économique du Pacifique (PECC)
- . Institut pour le développement de la radiodiffusion en Asie et dans le Pacifique (AIBD)
- . Centre franco-autrichien pour le rapprochement économique en Europe
- . Organisation de la propriété intellectuelle (OMPI)
- . Comité européen de normalisation (CEN)
- . Organisation internationale de normalisation (ISO)
- . Commission séricicole internationale (CSI)
- . Charte de l'énergie
- . Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF)
- . Bureau international des poids et mesures (BIPM)
- . Organisation internationale de métrologie légale
- . Institut international du froid (IIF)
- . Association internationale d'essais de semence (ISTA)
- . Comité consultatif international du coton
- . Groupe d'étude international du caoutchouc
- . Groupe d'étude international du cuivre
- . Groupe d'étude international du nickel
- . Groupe d'étude international du plomb et du zinc
- . Organisation internationale des bois tropicaux
- . Organisation internationale du cacao
- . Organisation internationale du café
- . Organisation internationale du caoutchouc naturel
- . Organisation internationale du jute
- . Office international de la vigne et du vin
- . Autorité internationale des fonds marins
- . Commission de l'Océan Indien (COI)
- . Commission des thons de l'océan indien
- . Commission interaméricaine du thon des tropiques
- . Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
- . Organisation des pêcheries dans l'atlantique du Nord Ouest (OPANO)

Environnement

- . Convention sur la lutte contre la désertification
- . Convention cadre sur les changements climatiques
- . Convention sur la diversité biologique
- . Programme régional océanien de l'environnement (PROE)
- . Accord de Bonn sur la coopération en matière de lutte contre la pollution des eaux de la mer du Nord par les hydrocarbures
- . Accord franco-italo-monégasque relatif à la protection des eaux du littoral méditerranéen (accord Ramoge)
- . Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM)
- . Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)
- . Commission internationale pour la protection de l'Escaut
- . Commission internationale pour la protection de la Meuse
- . Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (contre la pollution)
- . Commission internationale pour la protection du Rhin (contre la pollution)
- . Commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre (contre la pollution)
- . Convention de Bâle (sur les flux transfrontières de déchets)
- . Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (convention de Barcelone)
- . Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)
- . Association caraïbe pour l'environnement
- . Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
- . Convention pour la protection du milieu marin de la région de l'Afrique orientale (convention de Nairobi)
- . Convention pour la protection de l'environnement dans la région des Caraïbes (convention de Carthagène)
- . Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone
- . Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- . Union mondiale pour la nature
- . Commission baleinière internationale

- . Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique
- . Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)
- . Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (convention de Washington)
- . Convention sur les zones humides d'importance internationale (comme habitat des oiseaux)
- . Office international des épizooties
- . Organisation internationale de lutte biologique et intégrée contre les animaux et les plantes nuisibles
- . Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)
- . EUROBATS (accord relatif à la protection des chauves-souris en Europe)

Santé

- . Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
- . Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
- . Organisation panaméricaine de la santé
- . Union internationale contre le cancer (UICN)

Culture

- . Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF)
- . Union latine
- . Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)
- . Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel
- . Organisation des ministres de l'éducation du Sud-Est asiatique (SEAMEO)

Chapitre 42-31

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		478.419.439
Modifications des crédits		213.921.482
<i>dont reports</i>		35.448.296
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		692.340.921
Engagements à l'administration centrale	674.349.232	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		674.349.232
Crédit disponible en fin d'exercice		17.991.689

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		608.390.489
Modifications des crédits		181.287.150
<i>dont reports</i>		17.991.689
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		789.677.639
Engagements à l'administration centrale	789.677.639	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		787.219.408
Crédit disponible en fin d'exercice		2.458.231

Chapitre 42-32 : Participation de la France à des dépenses internationales (contributions volontaires)

Articles	Crédits
10 Organismes relevant des Nations-Unies	48.862.272
20 Autres organismes internationaux	333.025
40 Francophonie (FMU)	36.679.183
Total pour le chapitre	85.874.480

Chapitre 42-32
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité 2001
	Charte de l'ONU et traités d'adhésion	chapitre 42-32	88 652 793 €	Nombre d'organisations : 43

article 10 Organismes relevant des Nations Unies

- § 10 Contributions volontaires
- . Bureau de la coordination des affaires humanitaires
 - . Centre d'information des Nations Unies à Paris
 - . Centre de prévention de la criminalité internationale - jeunes experts associés
 - . Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH)
 - . Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin)
 - . Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique à Lomé
 - . Comité international de la Croix Rouge (CICR)
 - . Commission interaméricaine de contrôle de l'abus des drogues (CICAD)
 - . Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED)
 - . Conseil de l'Europe (groupe Pompidou)
 - . Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)
 - . Fonds des Nations Unies pour le secours à l'enfance (UNICEF)
 - . Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
 - . Fonds des volontaires des Nations Unies
 - . Fonds pour les victimes de la torture
 - . Groupe d'action financière internationale dans les Caraïbes (GAFIC)
 - . Haut commissariat aux droits de l'homme
 - . Haut commissariat pour les réfugiés (HCR)
 - . Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
 - . Institut international de droit du développement (IDLI)
 - . Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)
 - . ONUSIDA
 - . Organisation des Nations Unies - jeunes experts associés
 - . Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)
 - . Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
 - . Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
 - . Organisation maritime internationale (OMI)
 - . Organisation météorologique mondiale (OMM)
 - . Organisation mondiale de la santé (OMS)
 - . Programme alimentaire mondial (PAM)
 - . Programme des Nations Unies de lutte pour le contrôle international des drogues (PNUCID)
 - . Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
 - . Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

article 20 Autres organismes internationaux

- § 30 Contributions volontaires
- . Académie diplomatique internationale
 - . Association internationale des congrès de navigation
 - . Conseil franco-britannique
 - . Institut européen de Washington
 - . Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
 - . Organisation mondiale du commerce (OMC)

article 40 Francophonie (fonds multilatéral unique)

- § 10 Contributions volontaires
- . Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF)
 - . Agence universitaire de la Francophonie (AUF)
 - . Association internationale des maires francophones (AIMF)
 - . Université Senghor d'Alexandrie

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		46.853.681
Modifications des crédits		3.357.492
<i>dont reports</i>		<i>1.336.018</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		50.211.173
Engagements à l'administration centrale	50.113.122	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		50.113.122
Crédit disponible en fin d'exercice		98.051

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		84.959.837
Modifications des crédits		3.692.956
<i>dont reports</i>		<i>24.875</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		88.652.793
Engagements à l'administration centrale	88.652.793	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		88.652.793
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 42-37 : Autres interventions de politique internationale

Articles		Crédits
10	Aides, secours et subventions à divers organismes	2.207.128
20	Interventions du Centre d'analyses et de prévision	655.531
40	Interventions du ministre des affaires européennes	3.712.244
51	Fonds d'urgence humanitaire	9.266.825
52	Opérations exceptionnelles. Aides aux sorties de crise	7.622.000
60	Interventions en matière de presse	365.878
90	Subvention d'exploitation pour la desserte aérienne de Strasbourg et actions de promotion	2.606.878
	Total pour le chapitre	26.436.484

Chapitre 42-37

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Aides, secours et subventions à divers organismes	2.207.128
63818	§10	Versements divers et subventions	"
		Article 20 - Interventions du Centre d'analyses et de prévision	655.531
63814	§10	Versements divers et subventions	"
63814	§20	Programme d'invitation des personnalités d'avenir	"
		Article 40 - Interventions du ministre des affaires européennes	3.712.244
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>686.021</i>
		Total :	4.398.265
63818	§10	Versements divers et subventions	"
		Article 51 - Fonds d'urgence humanitaire	9.266.825
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>15.245</i>
		Total :	9.282.070
63818	§10	Versements divers et subventions	"
		Article 52 - Opérations exceptionnelles. Aides aux sorties de crise	7.622.000
63818	§10	Versements divers et subventions	"
		Article 60 - Interventions en matière de presse	365.878
62823	§10	Versements divers et subventions	"
		Article 90 - Subvention d'exploitation pour la desserte aérienne de Strasbourg et actions de promotion	2.606.878
63811	§10	Versements divers et subventions	"

Chapitre 42-37
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité 2001
		42-37, article 10	1 553 890	Nombre d'associations subventionnées : 44
		42-37, article 40	4 007 728	36 associations subventionnées Pour l'année 2001
Définition et mise en oeuvre de la politique du Gouvernement en matière d'action humanitaire internationale au profit des populations étrangères civiles en situation de détresse. Coordination à cette fin de l'action des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et des personnes morales de droit privé. Coordination de l'aide d'urgence aux pays sinistrés (Cellule d'urgence). L'action humanitaire bilatérale d'urgence s'exerce soit en participant à certains programmes d'agences du système des Nations-Unies, soit par l'intermédiaire d'Organisations non gouvernementales, soit par l'envoi direct d'aide (médicaments, matériel médico-chirurgical, structures d'hébergement d'urgence, nourriture, couvertures,...) et de personnels spécialisés. Les ministères avec lesquels elle est le plus fréquemment appelée à travailler sont la Défense, l'Intérieur et la Santé. Les principales causes d'intervention sont les catastrophes naturelles (sécheresse, incendies, inondations, cyclones,...), le déminage, la lutte contre les épidémies, et les conséquences des conflits.	Décret n° 98-1124 du 10 décembre 1998 relatif à l'organisation de l'administration du ministère des affaires étrangères	42-37, article 50	9 757 931	Nombre d'engagements juridiques: 93 Nombre d'opérations : 61 (sous ce vocable est rassemblé tout ce qui a trait à une crise particulière). Nombre de subventions à des Organisations non gouvernementales: 28 (14 ONG subventionnées au total). Nombre de marchés passés : 6 Nombre de pays bénéficiaires : 22 Nombre de conventions signées : 29 La répartition des crédits est, arrondie, la suivante: - Europe : 6,89 % - Afrique : 23,08 % - Moyen-Orient : 0,28 % - Asie : 61,94 % - Amérique : 7,81 %
Versement de subventions à des associations de journalistes français et étrangers.	Arbitrage du Cabinet du Premier ministre du 7 août 1995 pour l'Association des correspondants des radios et télévisions étrangères à Paris (CRÈTE). Décret portant création du Groupement d'intérêt public du Centre de la presse étrangère (CAPE) (31 janvier 2001)	42-37, article 60	505 368	Nombre d'associations subventionnées : 4 (Association de la presse diplomatique française, Association de la presse étrangère et Association des correspondants des radios et télévisions étrangères à Paris, Centre d'accueil de la presse étrangère)
		42-37, article 90	4 721 961	Nombre de lignes aériennes subventionnées : 4 (Copenhague, Milan, Madrid et Vienne)

Chapitre 42-37

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 40 - Interventions du ministre des affaires européennes	686.021
01-1-4-922	Participation de fonds communautaires aux activités d'information du Dialogue national sur l'Europe.	686.021
	Article 51 - Fonds d'urgence humanitaire	15.245
01-1-6-008	Contribution de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles à l'étranger.	15.245
	Total pour le chapitre :	701.266

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		18.530.635
Modifications des crédits		15.134.707
<i>dont reports</i>		<i>13.962.730</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>714.630</i>
Crédit disponible pour l'exercice		33.665.342
Engagements à l'administration centrale	22.147.768	////
Déléguations de crédits	148.562	////
Palements		22.296.331
Crédit disponible en fin d'exercice		11.369.011

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		18.888.433
Modifications des crédits		11.359.864
<i>dont reports</i>		<i>11.344.619</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>15.245</i>
Crédit disponible pour l'exercice		30.248.297
Engagements à l'administration centrale	26.536.455	////
Déléguations de crédits	38.112	////
Palements		21.143.626
Crédit disponible en fin d'exercice		9.104.671

Chapitre 46-91 : Frais de rapatriement

Articles	Crédits
10 Rapatriement	646.483
Total pour le chapitre	646.483

Chapitre 46-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Rapatriement	646.483
6351	§10	Rapatriements en vue de l'insertion sociale	"
6351	§20	Rapatriements pour formation et frais annexes	"

Chapitre 46-91
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Chapitre 46-91	Exécution 2001 (en €)	Indicateurs d'activité
article 10	502 554	Nombre de rapatriements pour indigence : 582, dont : - avec accueil au Centre d'Entraide pour les Français Rapatriés (CEFR) : 421 - avec accueil en famille : 97 - avec accueil en maison de retraite : 16 - étudiants boursiers : 30 - stagiaires de l'Association Française pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) : 18 Nombre de rapatriements sanitaires : 62

Chapitre 46-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		646.483
Modifications des crédits		925
<i>dont reports</i>		925
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		647.408
Engagements à l'administration centrale	264.627	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Palements		264.627
Crédit disponible en fin d'exercice		382.781

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		646.483
Modifications des crédits		14.355
<i>dont reports</i>		14.355
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		660.838
Engagements à l'administration centrale	525.949	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Palements		502.555
Crédit disponible en fin d'exercice		158.283

Chapitre 46-94 : Assistance aux Français à l'étranger et aux réfugiés étrangers en France

Articles	Crédits	
11	Assistance à l'étranger	17.365.534
12	Organismes d'aide et d'assistance aux Français à l'étranger	238.583
14	Sécurité des Français à l'étranger	930.256
15	Cimetières français à l'étranger. Entretien	290.795
16	Contribution à la couverture santé des personnes à faible revenu dans le cadre de la caisse des Français de l'étranger	152.449
20	Conseil supérieur des Français de l'étranger	1.478.755
31	Emploi et formation professionnelle des Français à l'étranger	1.965.357
33	Adoption internationale	302.002
52	Assistance aux réfugiés étrangers	510.134
	Total pour le chapitre	23.233.865

Chapitre 46-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 11 - Assistance à l'étranger	17.365.534
6338	§10	Assistance aux personnes âgées et aux démunis: Subventions aux sociétés françaises de bienveillance	"
6338	§20	Assistance aux handicapés et frais médicaux	"
6338	§30	Assistance aux Français en difficulté (résidents ou de passage)	"
6338	§40	Commission permanente pour la protection sociale des Français à l'étranger. Dépenses diverses	"
6338	§50	Assistance aux ressortissants de l'Union européenne	"
		Article 12 - Organismes d'aide et d'assistance aux Français à l'étranger	238.583
62823	§10	Subventions aux associations	"
		Article 14 - Sécurité des Français à l'étranger	930.256
2188	§10	Acquisition, installation, entretien de divers matériels et stocks de sécurité	"
		Article 15 - Cimetières français à l'étranger. Entretien	290.795
6138	§10	Entretien	"
		Article 16 - Contribution à la couverture santé des personnes à faible revenu dans le cadre de la caisse des Français de l'étranger	152.449
62623	§10	Subventions versées à des entreprises d'assurance et de capitalisation	"
		Article 20 - Conseil supérieur des Français de l'étranger	1.478.755
61888	§10	Fonctionnement du Conseil supérieur des Français de l'étranger	"
		Article 31 - Emploi et formation professionnelle des Français à l'étranger	1.965.357
61888	§20	Frais de fonctionnement des comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle y compris les missions auprès de ces comités	"
62823	§30	Subvention à l'Association pour la formation professionnelle française à l'étranger (A.F.P.F.E.) et autres organismes	"
		Article 33 - Adoption internationale	302.002
62823	§10	Subventions aux associations	"

Chapitre 46-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 52 - Assistance aux réfugiés étrangers	510.134
6354	§10	Aide aux réfugiés	"

Chapitre 46-94
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Texte de référence	Chapitre 46-94	Exécution 2001 (en M €)	Indicateurs d'activité 2001
Instruction générale sur l'aide sociale aux Français résidant à l'étranger d'avril 1987	article 11	16 912	Nombre de Français immatriculés : 1 009 167 Nombre de Français non immatriculés (estimation) : 884 800 Nombre d'allocations de secours versées à titre permanent : 3 480 Nombre d'allocations de secours versées à durée déterminée : 722 Nombre d'allocations de secours versées aux handicapés adultes : 1 200 Nombre d'allocations de secours versées aux handicapés enfants : 260 Nombre d'allocations de secours versées aux Français de passage : 607
	article 12	0.287	Nombre d'associations subventionnées : 8 Nombre de sociétés de bienfaisance subventionnées : 94
	article 14	1.400	Nombre de postes concernés : 150
	article 15	0.270	Nombre de cimetières français à l'étranger : 121 Nombre d'opérations de rénovation réalisées : 5
Loi n°82-471 du 7 juin 1982 et décret n°93-1210 du 4 novembre 1993	article 20	1.537	Nombre de délégués au Conseil supérieur des français à l'étranger : 150 Nombre de sénateurs représentant les Français établis hors de France : 12
arrêtés des 5 février et 28 juin 1986	article 31	1.703	Nombre de Comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle : 98 Nombre de stages : 274
arrêté du 2 décembre 1998	article 33	0.315	Nombre de demandes d'information adressées à la Mission pour l'adoption internationale : - par téléphone : 90 000 / an ; - par courrier : 19 000 / an ; - par télécopie : 3 500 / an ; Nombre de consultations du site internet : 38 000 / mois en moyenne Nombre d'associations subventionnées par la mission pour l'adoption internationale : 28
	article 52	0.463	Nombre de réfugiés étrangers en France : 102 508

Chapitre 46-94

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		21.763.622
Modifications des crédits		857.705
<i>dont reports</i>		670.193
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		22.621.327
Engagements à l'administration centrale	22.102.813	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Palements		22.102.813
Crédit disponible en fin d'exercice		518.514

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		22.656.973
Modifications des crédits		529.492
<i>dont reports</i>		483.757
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		23.186.465
Engagements à l'administration centrale	23.173.627	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Palements		22.740.738
Crédit disponible en fin d'exercice		445.727

Dépenses en capital

Chapitre 57-10 : Equipements administratif et divers

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
11 Administration centrale	6.860	4.573
Travaux de gros entretien à l'administration centrale		
21 Services à l'étranger. Services diplomatiques, consulaires, culturels et de coopération	34.303	27.442
Acquisition, construction, réhabilitation et entretien du domaine de l'Etat à l'étranger		
25 Logements à l'étranger	"	"
31 Etablissements d'enseignement	19.818	15.845
Acquisition, construction, réhabilitation et entretien du domaine de l'Etat à l'étranger		
32 Instituts et centres culturels	3.048	2.449
Acquisition, construction, réhabilitation et entretien du domaine de l'Etat à l'étranger		
61 Chiffre et communication	3.811	3.811
Poursuite du renouvellement du parc des autocommutateurs téléphoniques		
Réalisation du cablage (courant faible) des postes à l'étranger		
Poursuite de la sécurisation des communications		
85 Centre européen de recherche nucléaire (C.E.R.N.)	"	"
86 Restauration et aménagement d'ambassades étrangères à Paris	"	"
Total pour le chapitre	67.840	54.120

Chapitre 57-10

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Exécution 2001	Administration centrale 57.10 (article 11)	Services déconcentrés 57.10 (article 21)	Services opérationnels 57.10 (articles 31 et 32)	Logements à l'étranger 57.10 (article 25)	Total
Immobilier	9 254 600 €	60 982 320 €	18 334 899 €	6 981 564 €	305 463 289 €
. dont maintien en état de l'existant	7 318 498 €	34 942 090 €	10 441 621 €	5 094 675 €	57 796 884 €
. dont opérations nouvelles	0	23 852 233 €	3 857 722 €	1 848 902 €	193 893 395 €
Autres	1 936 103 €	2 187 997 €(1)	4 035 556 €(2)	37 987 €	53 773 010 €
Surfaces créées (m2)	0	10 484	2 101	1 108	13 693
Surfaces cédées (m2)	0	2 890	0	6 062	8 952

(1) Achat et viabilisation du terrain du campus diplomatique de 20 000 m² à Pékin.

(2) Acquisition d'un terrain de 26 192 m² pour la construction du nouveau lycée du Caire.

Chapitre 57-10

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	760.624	2.211	5	758.418	613.267	145.151
1 ^{er} janvier 2002	812.958	2.211	5	810.752	645.340	165.412

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	760.624	613.267
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-59.479	-59.479
Modifications des crédits en 2001	43.973	37.432
Annulations	-685	"
Fonds de concours	15.268	15.268
Transferts ou répartitions reçus	4.129	4.129
Transferts ou répartitions versés	-873	-873
Loi de finances rectificative	26.134	18.908
Loi de finances pour 2002	67.840	54.120
En compte au 1er janvier 2002	812.958	645.340

Chapitre 57-10

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)			
Origine		Crédits de paiement à recevoir	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Economie, finances et industrie	57-90	2.211	2.211
Totaux des crédits de paiement à recevoir		2.211	2.211

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)			
Destination		Crédits de paiement à verser	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Equipement services communs	57-92	5	5
Totaux des crédits de paiement à verser		5	5

Chapitre 57-10

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	20.962	81.034
Loi de finances pour 2000	72.871	60.675
Modifications des crédits	23.059	24.484
Crédit disponible pour l'exercice	116.892	166.193
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	102.051	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	117.940
Crédit disponible en fin d'exercice	14.841	48.253
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	14.841	48.253
Loi de finances pour 2001	70.050	47.183
Modifications des crédits	40.688	34.147
Crédit disponible pour l'exercice	125.579	129.583
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	79.508	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	77.622
Crédit disponible en fin d'exercice	46.071	51.961
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	46.071	51.961
Loi de finances pour 2002	67.840	54.120
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	113.911	106.081

Chapitre 68-02 : Participation de la France au Fonds européen de développement

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
10 Participation de la France au Fonds européen de développement	3.353.400	218.460
Participation de la France au 9ème Fonds européen de développement et poursuite des versements au titre des FED		
Total pour le chapitre	3.353.400	218.460

Chapitre 68-02

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	"	"	"	"	"	"
1 ^{er} janvier 2002	10.884.525	"	"	10.884.525	4.927.141	5.957.384

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002
(calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	"	"
Transport de crédits en provenance du chapitre 68-02 du budget de l'économie, des finances et de l'industrie (I. Charges communes)	7.531.125	4.708.681
En compte au 1er janvier 2001	7.531.125	4.545.865
Loi de finances rectificative	"	162.816
Loi de finances pour 2002	3.353.400	218.460
En compte au 1er janvier 2002	10.884.525	4.927.141

Chapitre 68-02

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 68-02

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
--	-------------------------------	------------------------

Exercices 2000 et 2001

Sans objet

Exercice 2002 (situation provisoire) (chapitre nouveau)

Reliquats et reports	"	"
Loi de finances pour 2002	3.353.400	218.460
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	3.353.400	218.460

Chapitre 68-80 : Action extérieure et aide au développement. Subventions d'investissement

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Aide à des projets de coopération	763	1.068
	Financement des projets de développement		
30	Aide aux Etats étrangers pour l'entretien des logements des assistants techniques	"	"
40	Etablissements culturels et de coopération	3.354	3.583
	Rénovation du réseau des Alliances françaises		
60	Aide à des projets de coopération militaire	1.220	1.220
	Financement des projets de développement		
	Total pour le chapitre	5.337	5.871

Chapitre 68-80

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Dispositifs résultant des textes	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité
Le ministère finance des opérations de rénovation du réseau des établissements culturels et de coopération	Chapitre 68 80 Article 10 Aide à des projets de coopération	0,74 M€ (en CP)	En 2001, les crédits ont contribué à la réalisation de 9 projets
	Article 40 Etablissements culturels et de coopération	3,23 M€ (en CP)	23 opérations de rénovation ont été financées en 2001
	Article 60 Aide à des projets de coopération militaire	1,6 M€ (en CP)	12 opérations de rénovation ou de construction ont été financées en 2001

Chapitre 68-80

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	32.499	"	"	32.499	30.900	1.599
1 ^{er} janvier 2002	35.930	"	"	35.930	34.865	1.065

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	32.499	30.900
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-1.906	-1.906
Loi de finances pour 2002	5.337	5.871
En compte au 1er janvier 2002	35.930	34.865

Chapitre 68-80

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 68-80

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	5.556	3.882
Loi de finances pour 2000	2.211	2.820
Modifications des crédits	305	305
Crédit disponible pour l'exercice	8.072	7.007
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	2.840	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	2.069
Crédit disponible en fin d'exercice	5.232	4.938
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	5.232	4.938
Loi de finances pour 2001	5.124	5.734
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	10.356	10.672
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	5.932	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	4.539
Crédit disponible en fin d'exercice	4.424	6.133
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	4.424	6.133
Loi de finances pour 2002	5.337	5.871
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	9.761	12.004

Chapitre 68-91 : Fonds de solidarité prioritaire

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Fonds de solidarité prioritaire. Dons destinés à financer des projets de développement institutionnel, social, culturel et de recherche	150.163	112.202
	Projets de développement dans les Etats appartenant à la zone de solidarité prioritaire		
20	Opérations exceptionnelles	"	"
60	Coopération et développement. Recherche	"	"
	Total pour le chapitre	150.163	112.202

Chapitre 68-91

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Dispositifs	Textes de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité
<p>Le Fonds de solidarité prioritaire contribue au développement des pays figurant dans la zone de solidarité prioritaire définie par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement en finançant, sous forme de dons, des projets et programmes d'investissements matériels et immatériels dans les domaines institutionnel, social, culturel et de recherche.</p> <p>Il peut s'agir de projets Pays, Inter-Etats ou mobilisateurs.</p>	<p>Décret n° 2000-880 du 11 septembre 2000 relatif au fonds de solidarité prioritaire. Circulaire d'application du 6 décembre 2000.</p>	68-91 10	<p>AP affectées : 183,2 M€ CP versés : 113,95 M€</p>	<p>107 projets approuvés en 2001. Montant moyen : 1,28M€. Projets mobilisateurs: 3,16 M€</p> <p>en pourcentage :</p> <p>projets Pays: 56,8 % . (81 projets)</p> <p>Projets mobilisateurs 43,2% (25 projets)</p> <p>inter Etats : 1 projet</p> <p>Nombre de projets « vivants » : 596</p>
Financement d'opérations exceptionnelles		68-91 20	<p>AP annulées : 6,1 M€ CP annulés : 6,1 M€</p>	

Chapitre 68-91

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	1.046.581	"	"	1.046.581	433.402	613.179
1 ^{er} janvier 2002	1.189.937	"	"	1.189.937	538.798	651.139

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	1.046.581	433.402
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-708	-708
Modifications des crédits en 2001	-6.099	-6.098
Annulations	-6.099	-6.098
Loi de finances pour 2002	150.163	112.202
En compte au 1er janvier 2002	1.189.937	538.798

Chapitre 68-91

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 68-91

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	1.289	5.645
Loi de finances pour 2000	230.198	148.180
Modifications des crédits	-4.518	-4.518
Crédit disponible pour l'exercice	226.969	149.307
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	117.211	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	133.299
Crédit disponible en fin d'exercice	109.758	16.008
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	109.758	16.008
Loi de finances pour 2001	174.943	116.250
Modifications des crédits	-6.099	-6.098
Crédit disponible pour l'exercice	278.602	126.160
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	175.675	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	114.672
Crédit disponible en fin d'exercice	102.927	11.488
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	102.927	11.488
Loi de finances pour 2002	150.163	112.202
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	253.090	123.690

Chapitre 68-93 : Dons destinés à financer des projets mis en oeuvre par l'Agence française de développement

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Dons destinés à financer des projets de développement économique et social	152.449	137.204
	Financement sous forme de dons projets		
	Total pour le chapitre	152.449	137.204

Chapitre 68-93

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Dispositifs	Textes de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité
L'Agence française de développement (AFD) met en oeuvre des projets de développement économique et social dans les pays de la zone de solidarité prioritaire	décret n° 2000-778 du 11 septembre 2000 relatif à l'agence française de développement	68-93 10	AP affectées : 166,2M€ CP versés : 137,2M€	51 projets approuvés en Conseil de surveillance

Chapitre 68-93

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	1.278.075	"	"	1.278.075	628.443	649.632
1 ^{er} janvier 2002	1.430.524	"	"	1.430.524	795.647	634.877

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	1.278.075	628.443
Modifications des crédits en 2001	"	30.000
Loi de finances rectificative	"	30.000
Loi de finances pour 2002	152.449	137.204
En compte au 1er janvier 2002	1.430.524	795.647

Chapitre 68-93

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 68-93

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	"	"
Loi de finances pour 2000	173.792	140.558
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	173.792	140.558
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	173.792	////
Délégations	"	////
Paievements	////	140.558
Crédit disponible en fin d'exercice	"	"
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	"	"
Loi de finances pour 2001	173.792	137.204
Modifications des crédits	"	30.000
Crédit disponible pour l'exercice	173.792	167.204
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	166.169	////
Délégations	"	////
Paievements	////	137.204
Crédit disponible en fin d'exercice	7.623	30.000
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	7.623	30.000
Loi de finances pour 2002	152.449	137.204
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	160.072	167.204

III. Documents annexes

Crédits ouverts à titre non reconductible

Chapitre	Article	Objet	Montant
36-30	10	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	167.800
42-13	30	Coopération décentralisée. Crédits déconcentrés	17.600
	40	Coopération décentralisée. Crédits non déconcentrés	236.600
42-15	20	Bourses, échanges et formation	167.700
	30	Appui aux organismes concourant aux actions de coopération	1.611.400
	51	Appui local aux projets de coopération. Crédits délégués	7.600
	52	Appui local aux projets de coopération. Crédits déconcentrés	198.200
42-37	10	Aides, secours et subventions à divers organismes	25.100
	40	Interventions du ministre des affaires européennes	205.900
46-94	11	Assistance à l'étranger	26.600
	14	Sécurité des français à l'étranger	152.400

Récapitulation générale des emplois budgétaires

Evolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2001	Suppressions	Créations	Effectifs au 31-12-2002	Différence entre 2002 et 2001
Titulaires	6.970	155	218	7.033	+63
Contractuels	2.080	75	7	2.012	-68
Militaires sous contrat et de carrière	421	"	"	421	"
Total	9.471	230	225	9.466	-5

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Chapitre 31-90 Rémunérations des personnels				
Article 11 Administration centrale				
Titulaires				
Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	624	104001
Adjoints administratifs de chancellerie (échelle 4)	259-382	266-351	230	104101
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	122	104003
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de chancellerie (NEI)	396-449	359-393	44	104103
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	242	104002
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	267-427	271-378	88	104102
Agent principal des services techniques de 1ère catégorie	390-579	356-488	1	0000000024
Agent principal des services techniques de 2ème catégorie	390-544	356-462	1	0000000023
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	81	101801
Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	251-364	263-337	22	103101
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	161	101802
Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	245-343	262-323	47	103102
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	42	102303
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	99	102301
Ambassadeur de France	Gr.G	Gr.G	1	0000000005
Ambassadeur de France, secrétaire général	Gr.G	Gr.G	1	00008B
Assistants de service social	322-593	307-499	5	107901
Assistants de service social principaux	422-638	374-533	3	107902
Attachés des systèmes d'information et de communication	379-780	348-641	40	000906
Attachés principaux de 1ère classe des systèmes d'information et de communication	864-966	705-782	3	000904
Attachés principaux de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	504-821	433-672	6	000905
Chargés d'études documentaires de 2ème classe	379-750	348-618	4	050701
Chargés d'études documentaires relevant du ministre de l'équipement	379-780	348-641	19	141103
Chef de garage principal (NEI)	396-449	359-393	1	010502
Chef de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	298-544	290-462	1	0000000022
Chef de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	298-501	290-431	1	0000000021
Chef du service de la valise diplomatique	701-851	581-695	1	00023P
Chefs de garage (échelle 5)	267-427	271-378	3	010501
Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis	14	0000000018
Chiffreurs de classe exceptionnelle du ministère des affaires étrangères	425-612	376-513	5	006304
Chiffreurs de classe normale du ministère des affaires étrangères	298-544	290-462	42	006306
Chiffreurs de classe supérieure du ministère des affaires étrangères	384-579	351-488	17	006305
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	16	010402
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	43	010401
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	9	010403

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Conseiller diplomatique du gouvernement	Gr.F	Gr.F	1	0000000006
Conseiller technique de service social des administrations de l'Etat	461-660	403-550	1	107801
Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	750-966	618-782	128	144202
Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	427-750	378-618	104	144203
Conseillers des affaires étrangères hors classe	966-Gr.A	782-Gr.A	78	144201
Conservateur général du patrimoine	901-Gr.C	733-Gr.C	1	101501
Conservateurs de 1ère classe du patrimoine	616-852	516-695	6	101402
Conservateurs de 2ème classe du patrimoine	416-593	369-499	7	101401
Conservateurs en chef du patrimoine	701-Gr.A	581-Gr.A	10	101403
Directeurs de projet	901-Gr.B	733-Gr.B	2	0000000744
Directeurs généraux et directeurs	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	11	00009B
Infirmières en chef ou infirmiers en chef de l'Etat	422-638	374-533	2	128601
Infirmières ou infirmiers de l'Etat	322-558	307-472	4	128603
Infirmières principales ou infirmiers principaux de l'Etat	471-593	410-499	2	128602
Ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	379-750	348-618	1	036004
Ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	593-966	499-782	1	036005
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	1	036702
Ingénieur en chef des ponts et chaussées	750-Gr.A	618-Gr.A	1	036602
Ingénieur en chef des télécommunications	750-Gr.A	618-Gr.A	1	028702
Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	3	028701
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	5	036704
Inspecteur de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	1	102302
Inspecteur général des affaires étrangères	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	1	0000000007
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	4	102304
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	6	102305
Interprètes de classe fonctionnelle	Gr.A	Gr.A	5	004802
Jurisconsulte adjoint	701-Gr.B	581-Gr.B	1	0000000008
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	21	102801
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale	351-479	327-415	7	102802
Ministres plénipotentiaires de 1ère classe	Gr.C	Gr.C	12	014002
Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B	Gr.A-Gr.B	12	014001
Ministres plénipotentiaires hors classe	Gr.E	Gr.E	12	014003
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	32	102701
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	16	102702
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	60	128901
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	234	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	79	128902
Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle	425-612	376-513	21	130901
Secrétaires de chancellerie de classe normale	298-544	290-462	77	130903
Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	384-579	351-488	22	130902
Secrétaires des affaires étrangères	379-780	348-641	241	144303
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 1ère classe	864-966	705-782	29	144301
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	504-821	433-672	70	144302
Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B	33	0000000019
Technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture	384-579	351-488	1	110506

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Techniciens supérieurs de l'équipement	322-558	307-472	5	034910
Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	391-593	356-499	3	034909
Traducteurs	379-750	348-618	6	140703
Traducteurs principaux de 1ère classe	852-966	695-782	2	140701
Traducteurs principaux de 2ème classe	660-821	550-672	2	140702
Totaux pour les titulaires			3.424	
Contractuels				
Agents contractuels	244-282	261-280	8	00256B
Agents contractuels	338	318	12	00659B
Agents contractuels (cabinet)	244-267	261-271	15	00015B
Agents contractuels de 1ère catégorie des affaires étrangères	284-487	281-420	87	048705
Agents de service de 2ème catégorie contractuels	244-282	261-280	20	00016B
Assistant des services de la coopération	306-616	296-516	1	088205
Assistants principaux des services de la coopération et du développement	616-901	516-733	14	088206
Chargés de mission	801-Gr.A	657-Gr.A	12	00957B
Chargés de mission	612-Gr.A	513-Gr.A	5	00958B
Chargés de mission de 1ère catégorie des affaires étrangères	471-966	410-782	106	048703
Chargés de mission de 2ème catégorie des affaires étrangères	379-780	348-641	123	048704
Chargés de mission des services de la coopération et du développement	508-966	436-782	63	088207
Chargés de mission hors catégorie	901-Gr.B	733-Gr.B	53	00017B
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie contractuels	244-282	261-280	16	00010B
Totaux pour les contractuels			535	
Militaires sous contrat et de carrière				
Adjudants	318-509	304-437	5	00042M
Adjudants-chefs	328-547	311-464	7	00043M
Capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants	379-696	348-577	3	00027M
Caporaux-chefs ADL	260-420	267-372	7	00058M
Colonel	Gr.A	Gr.A	1	00066M
Colonels	966-1015	782-820	4	00031M
Gendarmes	266-479	270-415	12	00004M
Général de division	Gr.C-Gr.D	Gr.C-Gr.D	1	00065M
Lieutenants-colonels ou commandants	653-966	544-782	15	00026M
Majors	485-612	419-513	2	00007M
Maréchal des logis chef de gendarmerie	332-485	314-419	1	00003M
Sergents	269-439	273-386	10	00045M
Sergents-chefs	291-485	285-419	5	00044M
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			73	
Totaux pour l'article 11			4.032	

Article 21 Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires

Titulaires

Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	160	104001
Adjoints administratifs de chancellerie (échelle 4)	259-382	266-351	785	104101
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	55	104003
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de chancellerie (NEI)	396-449	359-393	209	104103
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	109	104002
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	267-427	271-378	417	104102

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	34	101801
Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	251-364	263-337	144	103101
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	61	101802
Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	245-343	262-323	137	103102
Agents des services techniques de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	251-364	263-337	11	102505
Agents des services techniques de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	245-343	262-323	26	102501
Ambassadeurs de France	Gr.G	Gr.G	4	0000000005
Assistants de service social	322-593	307-499	2	107901
Attaché principal de 1ère classe des systèmes d'information et de communication	864-966	705-782	1	000904
Attachés des systèmes d'information et de communication	379-780	348-641	19	000906
Attachés principaux de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	504-821	433-672	5	000905
Chiffreurs de classe exceptionnelle du ministère des affaires étrangères	425-612	376-513	26	006304
Chiffreurs de classe normale du ministère des affaires étrangères	298-544	290-462	71	006306
Chiffreurs de classe supérieure du ministère des affaires étrangères	384-579	351-488	27	006305
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	3	010402
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	8	010401
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	2	010403
Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	750-966	618-782	145	144202
Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	427-750	378-618	117	144203
Conseillers des affaires étrangères hors classe	966-Gr.A	782-Gr.A	136	144201
Conseillers diplomatiques du gouvernement	Gr.F	Gr.F	2	0000000006
Ingénieur des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	1	036704
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe de chancellerie (échelle 5)	267-427	271-378	1	102503
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe de chancellerie (échelle 4)	259-382	266-351	2	102504
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	2	102801
Ministres plénipotentiaires de 1ère classe	Gr.C	Gr.C	40	014002
Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B	Gr.A-Gr.B	66	014001
Ministres plénipotentiaires hors classe	Gr.E	Gr.E	35	014003
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	8	102701
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	7	102702
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	18	128901
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	72	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	25	128902
Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle	425-612	376-513	44	130901
Secrétaires de chancellerie de classe normale	298-544	290-462	191	130903
Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	384-579	351-488	65	130902
Secrétaires des affaires étrangères	379-780	348-641	217	144303
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 1ère classe	864-966	705-782	28	144301
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	504-821	433-672	59	144302
Secrétaires généraux de chancellerie diplomatique	750-901	618-733	6	0000000644
Technicien supérieur principal de l'équipement	391-593	356-499	1	034909

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Techniciens supérieurs de l'équipement	322-558	307-472	5	034910
Totaux pour les titulaires			3.609	
Contractuels				
Agents contractuels catégorie B en service à l'étranger	-	-	105	048803
Agents contractuels de 1ère catégorie A en service à l'étranger	-	-	12	048801
Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-	-	83	048804
Agents contractuels de 2ème catégorie A en service à l'étranger	-	-	16	048802
Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-	-	26	048805
Totaux pour les contractuels			242	
Militaires sous contrat et de carrière				
Adjudants	318-509	304-437	4	00042M
Gendarmes	266-479	270-415	300	00004M
Lieutenant-colonel ou commandant	653-966	544-782	1	00026M
Maréchaux des logis chefs de gendarmerie	332-485	314-419	43	00003M
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			348	
Totaux pour l'article 21			4.199	

Article 31 Services et établissements culturels et de coopération

Contractuels				
Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-	-	52	048804
Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-	-	47	048805
Chargés de mission de 1ère catégorie	530-Gr.E	453-Gr.E	139	0000000710
Chargés de mission de 2ème catégorie	424-Gr.A	376-Gr.A	317	0000000711
Chargés de mission de 3ème catégorie	340-966	320-782	434	0000000712
Chargés de mission de 4ème catégorie	267-648	271-540	246	0000000713
Totaux pour les contractuels			1.235	
Totaux pour l'article 31			1.235	
Totaux pour le chapitre 31-90			9.466	
Effectifs totaux			9.466	

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Titulaires				7.033
<i>Adjoins administratifs d'administration centrale</i>	1040			1.312
Adjoins administratifs d'administration centrale (échelle 4)	104001	259-382	266-351	784
Adjoins administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	104003	396-449	359-393	177
Adjoins administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	104002	267-427	271-378	351
<i>Adjoins administratifs de chancellerie</i>	1041			1.773
Adjoins administratifs de chancellerie (échelle 4)	104101	259-382	266-351	1.015
Adjoins administratifs principaux de 1ère classe de chancellerie (NEI)	104103	396-449	359-393	253
Adjoins administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	104102	267-427	271-378	505
<i>Agents administratifs de chancellerie</i>	1031			350
Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	103101	251-364	263-337	166
Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	103102	245-343	262-323	184
<i>Agents administratifs de l'administration centrale</i>	1018			337
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	101801	251-364	263-337	115
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	101802	245-343	262-323	222
<i>Agents des services techniques de chancellerie</i>	1025			40
Agents des services techniques de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	102505	251-364	263-337	11
Agents des services techniques de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	102501	245-343	262-323	26
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe de chancellerie (échelle 5)	102503	267-427	271-378	1
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe de chancellerie (échelle 4)	102504	259-382	266-351	2
<i>Agents des services techniques de l'administration centrale</i>	1023			152
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	102303	251-364	263-337	42
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	102301	245-343	262-323	99
Inspecteur de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	102302	396-449	359-393	1
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	102304	267-427	271-378	4
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	102305	259-382	266-351	6
<i>Assistants de service social des administrations de l'Etat</i>	1079			10
Assistants de service social	107901	322-593	307-499	7
Assistants de service social principaux	107902	422-638	374-533	3
<i>Chargés d'études documentaires (corps interministériel) relevant du ministère chargé de l'équipement</i>	1411			19
Chargés d'études documentaires relevant du ministre de l'équipement	141103	379-780	348-641	19
<i>Chargés d'études documentaires du ministère de l'éducation nationale</i>	0507			4
Chargés d'études documentaires de 2ème classe	050701	379-750	348-618	4
<i>Chefs de garage</i>	0105			4

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Chefs de garage (échelle 5)	010501	267-427	271-378	3
Chef de garage principal (NEI)	010502	396-449	359-393	1
<i>Chiffreurs du ministère des affaires étrangères</i>	0063			188
Chiffreurs de classe exceptionnelle du ministère des affaires étrangères	006304	425-612	376-513	31
Chiffreurs de classe normale du ministère des affaires étrangères	006306	298-544	290-462	113
Chiffreurs de classe supérieure du ministère des affaires étrangères	006305	384-579	351-488	44
<i>Chiffreurs en chef du ministère des affaires étrangères</i>	0009			74
Attachés des systèmes d'information et de communication	000906	379-780	348-641	59
Attachés principaux de 1ère classe des systèmes d'information et de communication	000904	864-966	705-782	4
Attachés principaux de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	000905	504-821	433-672	11
<i>Conducteurs d'automobile</i>	0104			81
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	010402	251-364	263-337	19
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	010401	245-343	262-323	51
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	010403	259-382	266-351	11
<i>Conseillers des affaires étrangères (cadre général) et conseillers des affaires étrangères (cadre d'Orient)</i>	1442			708
Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	144202	750-966	618-782	273
Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	144203	427-750	378-618	221
Conseillers des affaires étrangères hors classe	144201	966-Gr.A	782-Gr.A	214
<i>Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat</i>	1078			1
Conseiller technique de service social des administrations de l'Etat	107801	461-660	403-550	1
<i>Conservateurs du patrimoine</i>	1014			23
Conservateurs de 1ère classe du patrimoine	101402	616-852	516-695	6
Conservateurs de 2ème classe du patrimoine	101401	416-593	369-499	7
Conservateurs en chef du patrimoine	101403	701-Gr.A	581-Gr.A	10
<i>Conservateurs généraux du patrimoine</i>	1015			1
Conservateur général du patrimoine	101501	901-Gr.C	733-Gr.C	1
<i>Infirmières et infirmiers de l'Etat, corps interministériel</i>	1286			8
Infirmières en chef ou infirmiers en chef de l'Etat	128601	422-638	374-533	2
Infirmières ou infirmiers de l'Etat	128603	322-558	307-472	4
Infirmières principales ou infirmiers principaux de l'Etat	128602	471-593	410-499	2
<i>Ingénieurs des ponts et chaussées</i>	0366			1
Ingénieur en chef des ponts et chaussées	036602	750-Gr.A	618-Gr.A	1
<i>Ingénieurs des télécommunications</i>	0287			4
Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	028701	427-750	378-618	3
Ingénieur en chef des télécommunications	028702	750-Gr.A	618-Gr.A	1
<i>Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat</i>	0360			2
Ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	036004	379-750	348-618	1
Ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	036005	593-966	499-782	1
<i>Ingénieurs des travaux publics de l'Etat</i>	0367			7
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	036704	379-750	348-618	6

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	036702	593-966	499-782	1
<i>Interprètes du ministère des affaires étrangères</i>	0048			5
Interprètes de classe fonctionnelle	004802	Gr.A	Gr.A	5
<i>Maîtres ouvriers d'administration centrale</i>	1028			30
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	102801	267-427	271-378	23
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale	102802	351-479	327-415	7
<i>Ministres plénipotentiaires</i>	0140			177
Ministres plénipotentiaires de 1ère classe	014002	Gr.C	Gr.C	52
Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	014001	Gr.A-Gr.B	Gr.A-Gr.B	78
Ministres plénipotentiaires hors classe	014003	Gr.E	Gr.E	47
<i>Ouvriers professionnels de l'administration centrale</i>	1027			63
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	102701	251-364	263-337	40
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	102702	259-382	266-351	23
<i>Secrétaires administratifs d'administration centrale</i>	1289			488
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	128901	425-612	376-513	78
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	128903	298-544	290-462	306
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	128902	384-579	351-488	104
<i>Secrétaires de chancellerie</i>	1309			420
Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle	130901	425-612	376-513	65
Secrétaires de chancellerie de classe normale	130903	298-544	290-462	268
Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	130902	384-579	351-488	87
<i>Secrétaires des affaires étrangères (cadre général, cadre d'Orient et cadre d'administration)</i>	1443			644
Secrétaires des affaires étrangères	144303	379-780	348-641	458
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 1ère classe	144301	864-966	705-782	57
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	144302	504-821	433-672	129
<i>Techniciens d'art du ministère chargé de la culture</i>	1105			1
Technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture	110506	384-579	351-488	1
<i>Techniciens des travaux publics de l'Etat</i>	0349			14
Techniciens supérieurs de l'équipement	034910	322-558	307-472	10
Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	034909	391-593	356-499	4
<i>Traducteurs du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie</i>	1407			10
Traducteurs	140703	379-750	348-618	6
Traducteurs principaux de 1ère classe	140701	852-966	695-782	2
Traducteurs principaux de 2ème classe	140702	660-821	550-672	2
<i>Emplois fonctionnels</i>				69
Agent principal des services techniques de 1ère catégorie	0000000024	390-579	356-488	1
Agent principal des services techniques de 2ème catégorie	0000000023	390-544	356-462	1
Ambassadeurs de France	0000000005	Gr.G	Gr.G	5
Chefs de service d'administration centrale	0000000018	Gr.B bis	Gr.B bis	14
Chef de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	0000000022	298-544	290-462	1
Chef de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	0000000021	298-501	290-431	1
Conseillers diplomatiques du gouvernement	0000000006	Gr.F	Gr.F	3
Directeurs de projet	0000000744	901-Gr.B	733-Gr.B	2

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Inspecteur général des affaires étrangères	000000007	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	1
Juriconsulte adjoint	000000008	701-Gr.B	581-Gr.B	1
Secrétaires généraux de chancellerie diplomatique	000000644	750-901	618-733	6
Sous-directeurs d'administration centrale	000000019	901-Gr.B	733-Gr.B	33
Autres emplois				13
Ambassadeur de France, secrétaire général	00008B	Gr.G	Gr.G	1
Chef du service de la valise diplomatique	00023P	701-851	581-695	1
Directeurs généraux et directeurs	00009B	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	11
Contractuels				2.012
Agents contractuels de l'administration centrale des affaires étrangères	0487			316
Agents contractuels de 1ère catégorie des affaires étrangères	048705	284-487	281-420	87
Chargés de mission de 1ère catégorie des affaires étrangères	048703	471-966	410-782	106
Chargés de mission de 2ème catégorie des affaires étrangères	048704	379-780	348-641	123
Agents contractuels des services de la coopération et du développement	0882			78
Assistant des services de la coopération	088205	306-616	296-516	1
Assistants principaux des services de la coopération et du développement	088206	616-901	516-733	14
Chargés de mission des services de la coopération et du développement	088207	508-966	436-782	63
Agents contractuels en service à l'étranger	0488			341
Agents contractuels catégorie B en service à l'étranger	048803	-	-	105
Agents contractuels de 1ère catégorie A en service à l'étranger	048801	-	-	12
Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	048804	-	-	135
Agents contractuels de 2ème catégorie A en service à l'étranger	048802	-	-	16
Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	048805	-	-	73
Emplois fonctionnels				1.136
Chargés de mission de 1ère catégorie	0000000710	530-Gr.E	453-Gr.E	139
Chargés de mission de 2ème catégorie	0000000711	424-Gr.A	376-Gr.A	317
Chargés de mission de 3ème catégorie	0000000712	340-966	320-782	434
Chargés de mission de 4ème catégorie	0000000713	267-648	271-540	246
Autres emplois				141
Agents contractuels	00256B	244-282	261-280	8
Agents contractuels	00659B	338	318	12
Agents contractuels (cabinet)	00015B	244-267	261-271	15
Agents de service de 2ème catégorie contractuels	00016B	244-282	261-280	20
Chargés de mission	00957B	801-Gr.A	657-Gr.A	12
Chargés de mission	00958B	612-Gr.A	513-Gr.A	5
Chargés de mission hors catégorie	00017B	901-Gr.B	733-Gr.B	53
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie contractuels	00010B	244-282	261-280	16
Militaires sous contrat et de carrière				421
Autres emplois				421
Adjudants	00042M	318-509	304-437	9
Adjudants-chefs	00043M	328-547	311-464	7
Capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants	00027M	379-696	348-577	3
Caporaux-chefs ADL	00058M	260-420	267-372	7
Colonels	00031M	966-1015	782-820	4
Colonel	00066M	Gr.A	Gr.A	1
Gendarmes	00004M	266-479	270-415	312
Général de division	00065M	Gr.C-Gr.D	Gr.C-Gr.D	1

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Lieutenants-colonels ou commandants	00026M	653-966	544-782	16
Majors	00007M	485-612	419-513	2
Maréchaux des logis chefs de gendarmerie	00003M	332-485	314-419	44
Sergents	00045M	269-439	273-386	10
Sergents-chefs	00044M	291-485	285-419	5

Présentation des dépenses, par agrégat et titre

Situation des dépenses pour 2001, par agrégat et titre (situation provisoire au 25 mars 2002)

Agrégats	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital		Total (€)
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI	
11 Personnel, moyens et équipement des services	1.057.251.140		77.622.531		1.134.873.671
12 Education et solidarité	303.505.212	23.243.293			326.748.505
21 Coopération et interventions internationales	84.495.008	1.759.825.765		256.414.996	2.100.735.769
Total général	1.445.251.360	1.783.069.058	77.622.531	256.414.996	3.562.357.945

Présentation économique des dépenses

Récapitulation générale pour l'exercice 2001 (situation provisoire au 25 mars 2002) (1)

Nomenclature économique	Paiements (€)
Achats	25.984.347
Matières premières, produits semi-ouvrés, produits finis	189.127
Fournitures non stockables	25.795.220
Prestations externes	278.936.377
Sous-traitance (services)	15.073.458
Locations et redevances de crédit-bail	4.770.095
Entretien et réparations	43.623.685
Documentation, publicité, relations publiques	56.304.734
Transports et déplacements	73.449.559
Frais de poste et télécommunications	21.170.600
Divers	64.544.247
Subventions	566.462.921
Subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes locaux	4.690.032
Subventions aux autres administrations publiques	379.655.518
Subventions aux ménages et aux associations	16.818.781
Subventions aux institutions étrangères et internationales	1.369.297
Assistance et opérations diverses de répartition	1.553.319.855
Aide sociale	4.901.633
Bourses	101.493.021
Allocations aux réfugiés et rapatriés	965.811
Aides et secours exceptionnels	99.989
Opérations diverses	1.445.859.401
Charges de personnel	1.020.349.083
Rémunérations principales	354.447.018
Primes et indemnités versées aux personnels civils (hors remboursement sur pièces justificatives)	49.277.947
Primes et indemnités versées aux personnels militaires	2.197.741
Autres charges connexes au traitement	372.506.365
Cotisations sociales part de l'Etat	39.116.824
Prestations sociales obligatoires	38.157.272
Prestations sociales et versements facultatifs	448.544
Impôts et autres charges de gestion courante	2.618.908
Impôts et taxes et versements assimilés	2.618.908
Immobilisations	114.686.454
Immobilisations incorporelles	1.123.026
Acquisitions de terrains	66.603
Acquisitions de bâtiments, travaux et constructions	70.574.654
Études et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations	1.565.596
Matériel technique	7.050.997
Matériel de transport	1.206.986
Matériel informatique et télématique	16.636.450

Nomenclature économique**Paiements (€)**

Autres immobilisations corporelles

16.462.142

Total :**3.562.357.945**

(1) Cette situation est établie sur la base de la codification économique de 2001. Le total des montants des lignes les plus fines de la nomenclature économique peut être différent du total de la ligne de regroupement, en l'absence de précisions suffisantes sur certains paragraphes.

Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans

Les montants sont exprimés en €

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES ORDINAIRES						
TITRE III - Moyens des services						
1ère partie - Personnel.						
Rémunérations d'activité						
31-02	Administration centrale. Indemnités et allocations diverses <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	18.958.639	26.883.685	"	"	"
31-12	Indemnités et allocations diverses <i>Libellé modifié en 2000</i>	18.261.804	19.932.063	47.886.483	33.989.047	39.939.260
31-90	Rémunérations des personnels	463.772.034 (8.588)	536.135.060 (9.474)	538.061.989 (9.475)	570.092.478 (9.471)	582.778.181 (9.466)
31-98	Autres rémunérations d'administration centrale <i>Libellé modifié en 2002</i>	74.896.752	84.841.326	85.259.705	87.033.914	2.750.719
Totaux pour la 1ère partie :						
	CP	575.889.229	667.792.134	671.208.177	691.115.439	625.468.160
	Effectifs	(8.588)	(9.474)	(9.475)	(9.471)	(9.466)
2ème partie - Personnel en retraite.						
Pensions et allocations						
32-97	Participation aux charges de pensions	65.705.526	67.412.955	68.739.262	69.501.507	71.600.000
Totaux pour la 2ème partie :						
	CP	65.705.526	67.412.955	68.739.262	69.501.507	71.600.000
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales						
33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat	8.567.960	10.817.973	10.547.331	27.633.243	27.495.380
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat	3.402.914	4.037.687	4.581.830	4.627.362	4.856.604
33-92	Autres dépenses d'action sociale <i>Libellé modifié en 2001</i>	3.787.274	5.102.831	5.241.235	5.237.566	5.669.091
Totaux pour la 3ème partie :						
	CP	15.758.148	19.958.491	20.370.396	37.498.171	38.021.075
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services						
34-03	Frais de réceptions et de voyages exceptionnels	18.751.229	18.751.229	18.751.229	18.751.229	18.751.229
34-04	Frais de réceptions courantes et de déplacements ministériels	5.032.286	5.722.269	5.798.494	5.798.494	6.060.401
34-05	Dépenses d'informatique et de télématique <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	21.591.507	24.506.027	"	"	"
34-90	Frais de déplacement <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	35.533.471	40.164.459	"	"	"
34-98	Matériel et fonctionnement courant <i>Chapitre supprimé en 2002</i>	122.126.490	137.084.410	197.271.856	220.806.051	"
Totaux pour la 4ème partie :						
	CP	203.034.983	226.228.394	221.821.579	245.355.774	24.811.630
6ème partie - Subventions de fonctionnement						
36-30	Subventions aux établissements publics <i>Libellé modifié en 1998</i>	244.686.665	316.912.901	320.118.660	328.110.649	337.110.343

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
36-91	Subvention à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
Totaux pour la 6ème partie :						
	CP	244.686.665	316.912.901	320.118.660	328.110.649	337.110.343
7ème partie - Dépenses diverses						
37-90	Moyens généraux des services <i>Chapitre créé en 2002</i>	"	"	"	"	310.856.617
37-91	Réparations civiles et frais de justice	911.415	914.694	914.694	914.694	914.694
37-93	Indemnités des représentants français au Parlement européen <i>Libellé modifié en 1999</i>	8.314.722	8.406.184	8.406.184	8.491.105	8.491.105
37-94	Haut Conseil de la francophonie <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
37-95	Etablissements culturels, de coopération et de recherche à l'étranger <i>Chapitre créé en 1999</i>	"	56.777.419	69.995.048	75.314.837	79.728.479
Totaux pour la 7ème partie :						
	CP	9.226.137	66.098.297	79.315.926	84.720.636	399.990.895
Totaux pour le titre III :						
	CP	1.114.300.688	1.364.403.172	1.381.574.000	1.456.302.176	1.497.002.103
	Effectifs	(8.588)	(9.474)	(9.475)	(9.471)	(9.466)
TITRE IV - Interventions publiques						
1ère partie - Interventions politiques et administratives						
41-03	Promotion de Strasbourg capitale parlementaire européenne <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	4.369.863	4.421.022	"	"	"
41-43	Concours financiers <i>Chapitre créé en 1999</i>	"	40.398.990	24.391.843	22.867.353	21.189.853
Totaux pour la 1ère partie :						
	CP	4.369.863	44.820.012	24.391.843	22.867.353	21.189.853
2ème partie - Action internationale						
42-10	Action culturelle et aide au développement <i>Chapitre supprimé en 1999</i>	468.724.930	"	"	"	"
42-11	Coopération culturelle et scientifique <i>Chapitre créé en 1999, supprimé en 2002</i>	"	266.277.961	284.517.735	276.180.451	"
42-12	Coopération technique et au développement <i>Chapitre créé en 1999, supprimé en 2002</i>	"	287.687.194	261.108.579	247.255.538	"
42-13	Appui à des initiatives privées ou décentralisées <i>Chapitre créé en 1999</i>	"	33.820.205	34.157.727	34.392.498	34.250.678
42-14	Subventions aux opérateurs de l'action audiovisuelle <i>Chapitre créé en 1999</i>	"	158.497.584	162.358.203	164.340.041	168.212.246
42-15	Coopération internationale et développement <i>Chapitre créé en 2002</i>	"	"	"	"	513.287.446

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
42-26	Transport et dépenses diverses au titre de l'aide alimentaire <i>Chapitre créé en 1999</i>	"	16.007.147	14.482.657	14.940.004	14.787.504
42-29	Coopération militaire et de défense <i>Libellé modifié en 1999</i>	13.128.757	118.991.641	115.061.829	109.825.949	103.512.984
42-31	Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires)	484.916.793	481.206.207	478.419.439	608.390.489	613.339.253
42-32	Participation de la France à des dépenses internationales (contributions volontaires)	34.767.523	45.438.954	46.853.681	84.959.837	85.874.480
42-37	Autres interventions de politique internationale <i>Libellé modifié en 1999</i>	15.351.616	14.397.285	18.530.635	18.888.433	26.436.484
Totaux pour la 2ème partie :						
	CP	1.016.889.619	1.422.324.178	1.415.490.485	1.559.173.240	1.559.701.075
6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité						
46-91	Frais de rapatriement	646.483	646.483	646.483	646.483	646.483
46-94	Assistance aux Français à l'étranger et aux réfugiés étrangers en France	19.776.538	21.462.171	21.763.622	22.656.973	23.233.865
Totaux pour la 6ème partie :						
	CP	20.423.021	22.108.654	22.410.105	23.303.456	23.880.348
Totaux pour le titre IV :						
	CP	1.041.682.503	1.489.252.844	1.462.292.433	1.605.344.049	1.604.771.276
Totaux pour les dépenses ordinaires						
	CP	2.155.983.191	2.853.656.016	2.843.866.433	3.061.646.225	3.101.773.379
	Effectifs	(8.588)	(9.474)	(9.475)	(9.471)	(9.466)

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES EN CAPITAL						
TITRE V - Investissements exécutés par l'Etat						
7ème partie - Equipements administratif et divers						
57-10	Equipements administratif et divers <i>Libellé modifié en 1999</i>	41.314.000 (38.265.000)	42.389.000 (42.838.000)	60.675.000 (72.871.000)	47.183.000 (70.050.000)	54.120.000 (67.840.000)
Totaux pour la 7ème partie :						
	CP	41.314.000	42.389.000	60.675.000	47.183.000	54.120.000
	AP	(38.265.000)	(42.838.000)	(72.871.000)	(70.050.000)	(67.840.000)
Totaux pour le titre V :						
	CP	41.314.000	42.389.000	60.675.000	47.183.000	54.120.000
	AP	(38.265.000)	(42.838.000)	(72.871.000)	(70.050.000)	(67.840.000)
TITRE VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat						
7ème partie - Equipements administratif et divers						
67-10	Subventions et participations pour la réalisation de diverses opérations immobilières <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
Totaux pour la 7ème partie :						
	CP	"	"	"	"	"
	AP	(")	(")	(")	(")	(")
8ème partie - Investissements hors de la métropole						
68-02	Participation de la France au Fonds européen de développement <i>Chapitre créé en 2002</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	218.460.000 (3.353.400.000)
68-80	Action extérieure et aide au développement. Subventions d'investissement <i>Libellé modifié en 1999</i>	2.744.000 (1.220.000)	2.592.000 (1.982.000)	2.820.000 (2.211.000)	5.734.000 (5.124.000)	5.871.000 (5.337.000)
68-91	Fonds de solidarité prioritaire <i>Chapitre créé en 1999, Libellé modifié en 2000</i>	" (")	274.089.000 (351.166.000)	148.180.000 (230.198.000)	116.250.000 (174.943.000)	112.202.000 (150.163.000)

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
68-93	Dons destinés à financer des projets mis en oeuvre par l'Agence française de développement <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	140.558.000 (173.792.000)	137.204.000 (173.792.000)	137.204.000 (152.449.000)
Totaux pour la 8ème partie :						
	CP	2.744.000	276.681.000	291.558.000	259.188.000	473.737.000
	AP	(1.220.000)	(353.148.000)	(406.201.000)	(353.859.000)	(3.661.349.000)
Totaux pour le titre VI :						
	CP	2.744.000	276.681.000	291.558.000	259.188.000	473.737.000
	AP	(1.220.000)	(353.148.000)	(406.201.000)	(353.859.000)	(3.661.349.000)
Totaux pour les dépenses en capital						
	CP	44.058.000	319.070.000	352.233.000	306.371.000	527.857.000
	AP	(39.485.000)	(395.986.000)	(479.072.000)	(423.909.000)	(3.729.189.000)
Totaux généraux :						
	CP	2.200.041.191	3.172.726.016	3.196.099.433	3.368.017.225	3.629.630.379
	AP	(39.485.000)	(395.986.000)	(479.072.000)	(423.909.000)	(3.729.189.000)
	Effectifs	(8.588)	(9.474)	(9.475)	(9.471)	(9.466)

Récapitulation des prévisions de fonds de concours

Code du fonds de concours	Libellé	Bases juridiques	Chapitres	Prévisions pour 2002
01-2-6-001	Produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger.	Décret n° 98-855 du 17 septembre 1998 / Arrêté du 4 novembre 1998	37-90	1.173.857
	Total :			1.173.857
01-2-6-002	Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger.	Décret n° 98-855 du 17 septembre 1998 / Arrêté du 4 janvier 1999	37-90	67.078
			37-95	67.078
	Total :			134.156
01-2-1-003	Prélèvements effectués sur les émoluments des personnels du ministère des Affaires Etrangères et des établissements d'enseignement logés par l'Etat à l'étranger.	Décret n° 81-344 du 10 avril 1981 / Décret n° 90-882 du 1er octobre 1990 / Arrêté du 14 février 1997	37-90	1.486.378
	Total :			1.486.378
01-2-4-005	Versements effectués par les gouvernements étrangers à titre de participation aux dépenses d'assistance technique militaire exposées par la France.	Décret n° 77-1516 du 28 décembre 1977.	42-29	228.674
	Total :			228.674
01-2-2-007	Rémunération de services rendus par la mise à la disposition de certains utilisateurs du centre des conférences internationales du ministère des Affaires Etrangères.	Décret n° 76-1108 du 29 novembre 1976.	37-90	152.449
	Total :			152.449
01-1-6-008	Contribution de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles à l'étranger.	Fonds de concours par nature	42-37	15.245
	Total :			15.245
01-2-2-012	Produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères	Décrets n°2000-993 et n°2000-994 du 12 octobre 2000 / Arrêté du 12 octobre 2000	37-90	396.367
	Total :			396.367
01-1-4-014	Participation de l'Union européenne aux dépenses concernant les experts nationaux mobilisés en qualité de conseillers pré-adhésion (CPA) dans le cadre des conventions de jumelage financées par le programme Phare (agents titulaires).	Fonds de concours par nature	37-90	171.505
			42-15	2.115.230
	Total :			2.286.735
01-1-4-015	Participation de l'Union européenne aux dépenses concernant les experts nationaux mobilisés en qualité de conseillers pré-adhésion (CPA) dans le cadre des conventions de jumelage financées par le programme Phare (agents non titulaires).	Fonds de concours par nature	37-90	94.518
			42-15	1.429.972
	Total :			1.524.490
01-1-4-069	Contributions internationales à la rémunération de l'assistance technique (personnels civils)	Fonds de concours par nature	42-15	"
	Total :			"
01-2-6-448	Remboursements effectués par divers organismes à titre de participation aux dépenses d'assistance technique militaire exposées par la France.	Décret n° 82-1212 du 31 décembre 1982 / Arrêté du 5 janvier 1983.	42-29	457.347
	Total :			457.347
01-2-3-713	Recettes provenant de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques	Décret n° 87-899 du 30 octobre 1987 / Arrêté du 23 août 1988	37-90	1.174

Code du fonds de concours	Libellé	Bases juridiques	Chapitres	Prévisions pour 2002
	d'occasion.			
	Total :			1.174
01-1-6-755	Recettes provenant de la contribution d'établissements d'enseignement situés à l'étranger aux dépenses engagées par l'Etat pour la rémunération de leurs personnels titulaires.	Fonds de concours par nature	42-15	38.112
	Total :			38.112
01-1-6-873	Participations diverses à l'organisation de conférences internationales.	Fonds de concours par nature	34-03	"
	Total :			"
01-1-4-887	Participation de la Communauté européenne au financement d'actions de formation sur les visas	Fonds de concours par nature	37-90	"
	Total :			"
01-1-4-896	Participation de l'Union européenne à des actions de coopération internationale hors programme Phare.	Fonds de concours par nature	42-15	"
	Total :			"
01-1-4-915	Participation de fonds communautaires à des actions de coopération en matière de lutte contre le terrorisme.	Fonds de concours par nature	42-29	118.300
	Total :			118.300
01-1-4-922	Participation de fonds communautaires aux activités d'information du Dialogue national sur l'Europe.	Fonds de concours par nature	42-37	686.021
	Total :			686.021
	Total général :			8.699.305

Autres documents

Tableau des effectifs hors budget de défense pour 2002

Chapitres	Services	Arme (ou service) et grade		Total des effectifs au 31/12/2001
		Arme	Grade	
31-90	1. Services à l'étranger - Gardes de sécurité	Gendarmerie	Lieutenant-colonel	1
			Adjudant	4
			maréchal des logis-chef	43
			Gendarme	300
		Total 1.		348
	2. Administration centrale - Gardes de sécurité	Gendarmerie	Lieutenant-colonel	1
			Major	1
			maréchal des logis-chef	1
			Gendarme	12
		Total 2.		15
	3. Administration centrale dont coopération militaire et de défense	Terre	Général Div	1
			Colonel	5
		Air	Lt-colonel/commandant	14
			Capitaine/Lt	3
		Gendarmerie	Major	1
Adjudant-chef			9	
Adjudant			5	
Sergent-chef			3	
Sergent			10	
Caporal-chef			7	
Total 3.		58		
4. Services à l'étranger	Santé	Colonel	4	
		Lt-colonel/commandant	15	
		Capitaine	3	
		Major	1	
		Adjudant-chef	2	
		Adjudant	2	
	Total 4.		27	
42-12	5. Assistance technique	Terre	Général de Division	1
			Général de Brigade	2
		Mer	Colonel	22
		D.G.A.	Lieutenant-colonel et commandant	11
			Capitaine, lieutenant et sous-lieutenant	6
		Santé	Adjudant	6
Total 5.		48		
42-29	6. Etranger - coopération militaire et de défense	Terre	Colonel	31
			Lt-colonel/Commandant	177
		Air	Capitaine/Lieutenant	85
			Major	21
		Mer	Ajudant-chef	63
			Adjudant	53
		Gendarmerie	Sergent-chef	15
			Sergent	0
			Caporal-chef	0
			Total 6.	
TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6				941

LISTE DES SERVICES DU MINISTÈRE À L'ÉTRANGER AU 31 DECEMBRE 2001

I - POSTES DIPLOMATIQUES

151 AMBASSADES

Abidjan, Abou-Dhabi, Abuja, Accra, Achgabat, Addis-Abeba, Alger, Almaty, Amman, Andorre, Ankara, Assomption, Athènes, Bakou, Bamako, Bandar Seri Begawan, Bangkok, Bangui, Belgrade, Berlin, Berne, Beyrouth, Bissau, Bogota, Brasilia, Bratislava, Brazzaville, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Buenos Aires, Bujumbura, Canberra, Caracas, Castries, Colombo, Conakry, Copenhague, Cotonou, Dacca, Dakar, Damas, Dar Es Salam, Djibouti, Doha, Dublin, Erevan, Gaborone, Guatemala, Hanoï, Harare, Helsinki, Islamabad, Jakarta, Kampala, Katmandou, Khartoum, Kiev, Kigali, Kingston, Kinshasa, Koweït, Kuala Lumpur, La Havane, La Haye, La Paz, La Valette, Le Caire, Libreville, Lima, Lisbonne, Ljubljana, Lomé, Londres, Luanda, Lusaka, Luxembourg, Madrid, Malabo, Managua, Manama, Manille, Maputo, Mascate, Mexico, Minsk, Montevideo, Moroni, Moscou, Nairobi, N'Djamena, New-Delhi, Niamey, Nicosie, Nouakchott, Oslo, Ottawa, Ouagadougou, Panama, Paramaribo, Pékin, Phnom Penh, Port-au-Prince, Port-Louis, Port d'Espagne, Port Moresby, Port-Vila, Prague, Praia, Pretoria, Quito, Rabat, Rangoun, Reykjavik, Riga, Riyad, Rome (Quirinal), Rome (Saint-Siège), Saint-Domingue, Sanaa, San José de Costa Rica, San Salvador, Santiago, Sarajevo, Séoul, Singapour, Skopje, Sofia, Stockholm, Suva, Tachkent, Tallin, Tananarive, Tbilissi, Tegucigalpa, Téhéran, Tel-Aviv, Tirana, Tokyo, Tripoli, Tunis, Varsovie, Victoria, Vienne, Vientiane, Vilnius, Washington, Wellington, Windhoek, Yaoundé, Zagreb.

Dont 120 avec sections consulaires.

La France dispose d'autre part de trois Ambassadeurs « en mission » à Chisinau, Asmara et Oulan Bator, ainsi que d'un chargé d'affaires « en mission » à Kaboul, résidant à Islamabad.

17 REPRESENTATIONS PERMANENTES

U.E. (Bruxelles), O.T.A.N. (Bruxelles), U.E.O. (Bruxelles), O.N.U. (Genève), Conférence du Désarmement (Genève), O.I.A.C. (La Haye), O.A.C.I. (Montréal), O.N.U. (Nairobi), O.N.U. (New-York), Commission du Pacifique Sud (Nouméa), O.C.D.E. (Paris), U.N.E.S.C.O. (Paris), O.A.A. (Rome), Conseil de l'Europe (Strasbourg), O.N.U. (Vienne), O.S.C.E. (Vienne), O.E.A. (Washington).

4 DELEGATIONS AUPRES D'ORGANISMES INTERNATIONAUX

Commission économique des Nations-Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (C.E.P.A.L.C./Washington-OEA), Organisation de l'Unité africaine (O.U.A./Addis Abeba), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (C.E.S.A.P./Bangkok), Organisation maritime internationale (O.M.I./Londres).

II - POSTES CONSULAIRES

84 CONSULATS GÉNÉRAUX (83+ORAN EN SOMMEIL)

Abidjan, Alexandrie (2), Alger, Amsterdam, Annaba, Anvers, Athènes, Atlanta(1), Bangui, Barcelone, Beyrouth, Bilbao, Bombay(1), Boston, Bruxelles, Buenos Aires, Canton, Casablanca, Chicago, Cracovie(2), Dakar, Diego Suarez, Djeddah, Djibouti, Douala, Dubaï, Düsseldorf, Edimbourg et Glasgow, Fès, Francfort, Genève, Hambourg, Ho Chi Minh Ville, Hong-Kong, Houston (1), Istanbul, Jérusalem, Johannesburg, Karachi, Lagos, La Nouvelle-Orléans (2), Libreville, Liège, Lisbonne, Londres, Los Angeles, Madrid, Marrakech, Mexico, Miami (1), Milan, Monaco, Montréal, Munich, Naples, New-York, Oran (mis en sommeil), Osaka et Kobe(1), Pointe-Noire, Pondichéry, Port-Gentil, Porto, Québec, Rabat, Rio de Janeiro, Saint-Louis, Saint-Pétersbourg, Salonique, San Francisco, Sao-Paulo, Sarrebruck, Séville, Shanghai, Stuttgart, Sydney, Tananarive, Tanger, Toronto, Tunis, Turin et Gênes, Vancouver (1) (2), Wuhan, Yaoundé, Zurich.

15 consulats

Agadir, Bamako, Cotonou, Garoua, Haïfa, Le Caire, Le Cap, Lomé, Luxembourg, Moncton et Halifax, Moscou, Ouagadougou, Recife, Tel Aviv, Washington.

5 chancelleries détachées

Alep, Lausanne, Sfax, Majunga, Tamatave

III - DIVERS

5 antennes consulaires : Alicante, Florence, Gênes, Gibraltar, Malaga.

2 bureaux à Pristina, Banja Luka (Bosnie)

1 section des intérêts français près l'ambassade de Roumanie à Bagdad

(1) - Poste mixte DREE

(2) - Poste mixte culturel